

**Réseau NATURA 2000 :**  
**Document d'Objectifs des Chaumes de Sèchebec**

**Volume de synthèse**  
**Novembre 2000**



***Application de la Directive Habitats***

Opérateur local : CERA-Environnement  
Département : Charente-Maritime



CERA-  
Environnement



## Document d'Objectifs- Natura 2000

Zone Spéciale de Conservation  
n°FR5400435

« **Chaumes de Sechebec** »

La Rochelle, le **23 AVR. 2010**  
Vu pour être annexé  
au présent arrêté  
Le Préfet

  
Henri MASSE

Opérateur local : CERA-Environnement  
Département de : Charente-Maritime



# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION</b>	2
Directive "Habitats" et réseau NATURA 2000	3
Elaboration du Document d'Objectifs des Chaumes de Sèchebec	4
Contenu du Document d'Objectifs des Chaumes de Sèchebec	6
<b>DIAGNOSTIC</b>	7
Les Chaumes de Sèchebec : un site exceptionnel	8
Les Chaumes de Sèchebec : habitats d'intérêt communautaire - intérêts et menaces	20
<b>OBJECTIFS DE GESTION</b>	24
Concervation des habitats et des espèces	25
Autres objectifs	26
<b>MESURES DE GESTION</b>	27
Plan d'actions	28
Tableau récapitulatif des mesures de gestion	31
Récapitulatif financier des mesures de gestion	32
Calendrier d'intervention	34
<b>FICHES ACTION</b>	36
<b>COORDONNEES DES MAITRES D'OUVRAGE ET MAITRES D'ŒUVRE CITES</b>	77
<b>ANNEXE : CONTRATS-TYPES NATURA 2000 CHAUMES DE SECHEBEC</b>	

# INTRODUCTION

---

## **Directive "Habitats" et réseau NATURA 2000**

### **Elaboration du Document d'Objectifs des Chaumes de Sèchebec**

**Déroulement administratif de l'étude et  
processus de concertation**

**Déroulement technique de l'étude et  
méthode de travail**

### **Contenu du Document d'Objectifs des Chaumes de Sèchebec**

## **DIRECTIVE «HABITATS» ET RESEAU NATURA 2000**

---

✓ Inspirée de la Convention de Berne dont on pourrait considérer qu'elle est l'application communautaire, la Directive Habitats a pour objectif de *«contribuer à assurer la biodiversité par la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage» (Art.2.1.)* dans les Etats membres.

Elle contribue à *«l'objectif général de développement durable» (préambule)*, ceci *«en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales» (préambule)*.

De plus, *«le maintien de cette biodiversité peut (...) requérir le maintien, voire l'encouragement, d'activités humaines» (préambule)*, de ce fait la directive n'envisage en aucun cas la création de sanctuaires de nature d'où l'homme serait exclu.

✓ Afin d'assurer *«le maintien ou (...) le rétablissement, dans un état de conservation favorable, des types d'habitats» (Art.3.1.)* concernés par les Annexes I et II de la directive, *«un réseau écologique européen cohérent de zones spéciales de conservation, dénommé «NATURA 2000», est constitué» (Art.3.1.)*.

✓ *«Pour les zones spéciales de conservation, les Etats membres établissent les mesures de conservation nécessaires impliquant, le cas échéant, des plans de gestion appropriés» (Art.6.1.)*. La version française de ce plan de gestion est appelée Document d'Objectifs. Ce document est élaboré en privilégiant l'approche locale, le partenariat étroit avec les acteurs locaux.

Parallèlement à la définition des mesures de gestion, la Directive Habitats prévoit que *«tout plan ou projet non directement lié ou nécessaire à la gestion du site mais susceptible d'affecter ce site de manière significative (...) fera l'objet d'une évaluation appropriée de ces incidences sur le site» (Art.6.3.)*.

✓ Pour réaliser la gestion des sites abritant des types d'habitats et/ou des espèces prioritaires, la directive prévoit la mise en place d'un *«cofinancement» (Art.8.1.)* Europe-Etat.

✓ *«Les Etats membres assurent la surveillance de l'état de conservation des espèces et habitats naturels»(Art.11.)*. Le Document d'Objectifs prévoit un suivi écologique régulier (habitats et espèces) et un suivi des mesures de gestion sur le site.

Le présent Document d'Objectifs relatif aux **Chaumes de Sèchebec** s'inscrit dans le cadre général de la Directive Habitats et du réseau NATURA 2000. Il définit, avec l'ensemble des partenaires concernés, les objectifs et mesures de gestion du site, une estimation du coût des principales actions et une évaluation régulière de l'état de conservation des habitats et espèces.

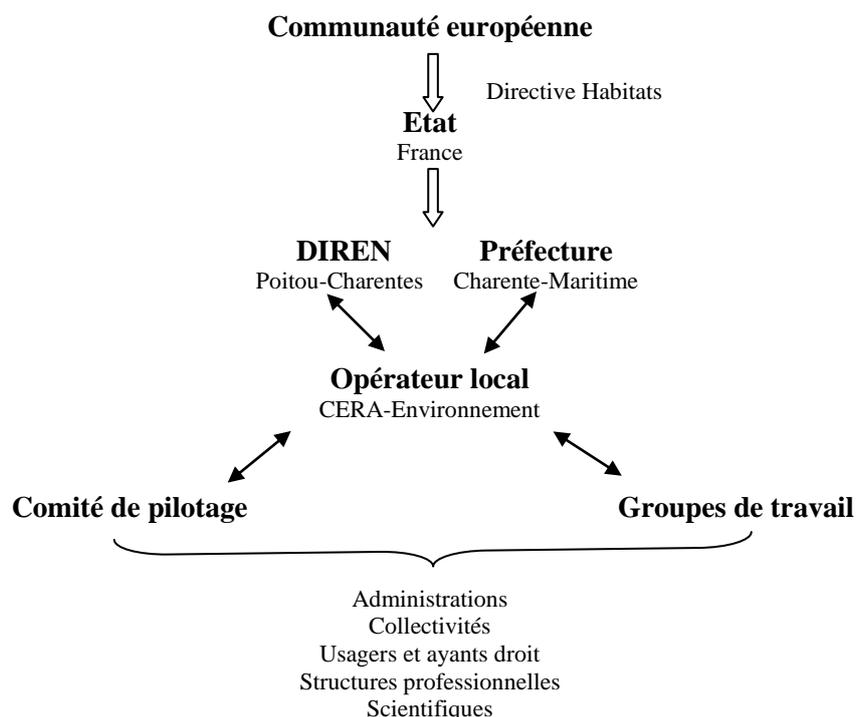
## **ELABORATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS DES CHAUMES DE SECHEBEC**

---

### **Déroulement administratif de l'étude et processus de concertation**

La réalisation du Document d'Objectifs des Chaumes de Sèchebec passe par une phase de concertation primordiale et indispensable avec les différents partenaires et acteurs locaux, suivant un plan de concertation précis.

#### **Organigramme administratif et technique de l'étude**



#### **Les organes de réflexion**

**L'opérateur local**, le bureau d'études CERA-Environnement, est mandaté par l'Etat pour réaliser le Document d'Objectifs. Il conduit l'étude et anime la réflexion. Il est en charge de tous les aspects financiers, administratifs, techniques et de communication autour du projet, conformément au cahier des charges établi par le Préfet.

**Le comité de pilotage** réunit des représentants des administrations, des collectivités, des usagers et ayants droits, des structures socio-professionnelles, des scientifiques. Sous l'autorité de Monsieur le Préfet de Département (déléguée à Madame la Sous-Préfète de Saint-Jean d'Angély), le comité de pilotage a pour rôle d'examiner, d'amender et de valider les propositions faites par l'opérateur. La composition de ce comité est fixée par un arrêté préfectoral en date du 10 mai 2000.

Deux **groupes de travail** thématiques ont été constitués (« scientifique » et « gestion et usages ») afin de réfléchir en comité plus restreint à une problématique précise. Ces groupes de travail étaient composés de représentants des collectivités, des administrations, des partenaires techniques et scientifiques, dont certains sont membres du comité de pilotage.

## Calendrier des rencontres

L'étude sur les Chaumes de Sèchebec a débuté en février 2000 et s'achèvera fin novembre 2000. Tout au long de l'élaboration du Document d'Objectifs les rencontres ont été nombreuses :

- **7 février** : DIREN Poitou-Charentes
- **24 février** : Société Botanique du Centre-Ouest
- **8 mars** : Sous-Préfecture de Saint-Jean d'Angély
- **20 mars** : Mairie de Bords
- **20 mars** : Mairie de Champdolent
- **29 mars** : Sous-Préfecture, Mairie de Saint-Savinien
- **5 avril** : Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Poitou-Charentes
- **23 mai** : Premier comité de pilotage
- **30 mai** : Groupe de travail « scientifique »
- **20 juin** : Sortie sur le terrain avec M. BERTON (Maire délégué d'Agonnay), M. LIBAUD (Président de l'Association des Amis de Saint-Savinien et de son Canton) et M. PELLETIER (agriculteur propriétaire sur le site)
- **23 juin** : Sortie sur le terrain avec M. RENARD (Président de l'Association des éleveurs ovins de Charente-Maritime)
- **24 juin** : Rendez-vous sur le site avec M. BENON (propriétaire sur les Chaumes de Sèchebec)
- **28 juin** : Groupe de travail « Gestion et usages »
- **22 août** : Rencontre avec le Centre d'Aide par le Travail de la Vigerie
- **8 septembre** : Rencontre avec les Brigades Vertes du Pays des Vals de Saintonge
- **27 septembre** : Second comité de pilotage
- **11 octobre** : DIREN Poitou-Charentes
- **12 octobre** : Rencontre avec M. NORMAND (Président du Comité Départemental de Randonnée Pédestre) et M BERTON (Maire délégué d'Agonnay)
- **19 octobre** : Entrevue avec M. LIBAUD (Président de l'Association des Amis de Saint-Savinien et son Canton)
- **25 octobre** : Rencontre avec M. & Mme CHEVALLEREAU (éleveurs de montons sur la commune de Saint-Savinien)
- **29 novembre** : Troisième comité de pilotage

## **Déroulement technique de l'étude et méthode de travail**

L'élaboration du Document d'Objectifs s'est déroulée en plusieurs phases successives :

La réalisation des **inventaires écologiques** (habitats, faune, flore) et du **diagnostic socio-économique** (aspects fonciers, usages, ...),

L'**analyse de ces inventaires** : définitions de l'intérêt écologique du site, des menaces pesant sur le milieu naturels, des enjeux socio-économiques, ...

La **définition des objectifs et des mesures de gestion**, au regard de l'analyse des contextes écologiques et socio-économiques,

L'**élaboration d'un calendrier d'intervention** et l'**estimation des coûts** de la gestion du site,

La proposition d'un **suivi écologique** et d'un **suivi des mesures de gestion**.

## **CONTENU DU DOCUMENT D'OBJECTIFS DES CHAUMES DE SÈCHEBEC**

---

Le Document d'Objectifs se présente en trois parties :

✓ Un volume de synthèse intitulé « *Document d'Objectifs des Chaumes de Sèchebec : volume de synthèse* » dans lequel sont présentés les objectifs de gestion et le plan d'actions, élaborés en concertation avec les partenaires. Les diagnostics biologiques et socio-économiques sont présentés de façon synthétique sous forme de fiches et de cartes thématiques.

C'est l'outil de référence et d'aide à la décision pour les acteurs du site.

✓ Un second volume appelé « *Document d'Objectifs des Chaumes de Sèchebec : le diagnostic biologique et socio-économique* » intègre les diagnostics biologiques et socio-économiques détaillés issus du travail amont d'inventaire.

Il constitue la référence scientifique et technique qui servira ultérieurement pour le suivi de la mise en œuvre du Document d'Objectifs.

✓ Une annexe intitulée « *Document d'Objectifs des Chaumes de Sèchebec : le recueil des éléments administratifs et techniques* » qui rassemble tous les documents administratifs, techniques et de communication réalisés au cours de la rédaction du Document d'Objectifs (comptes-rendus de réunions, articles de presse, documents de travail, ...).

# DIAGNOSTIC

---

## **Les Chaumes de Sèchebec : un site exceptionnel**

**Localisation géographique**

**Aspects fonciers**

**Mesures de protection et classements existants**

**Activités socio-économiques**

**Habitats naturels patrimoniaux**

**Espèces patrimoniales**

## **Les Chaumes de Sèchebec : habitats d'intérêt communautaire - intérêts et menaces**

## **LES CHAUMES DE SECHEBEC : UN SITE EXEPTIONNEL :**

---

Localisés entre les vallées de la Boutonne et de la Charente, sur les communes de Saint-Savinien et Bords, les Chaumes de Sèchebec correspondent à un petit secteur dont l'originalité frappe dans le paysage agricole de cette région de l'Aunis.

Ce modeste coteau calcaire pierreux et sec impropre à la mise en culture, était constitué jusque dans les années 50, d'une vaste pelouse calcaire pâturée par des moutons. Les conditions de vie locales xéro-thermophiles et oligotrophes expliquent pourquoi un certain nombre d'espèces végétales méditerranéennes s'épanouissent sur les Chaumes en dehors de leur aire de répartition habituelle.

Cependant, depuis quelques dizaines d'années ces pelouses sont en péril. Avec l'abandon du pâturage ovin, à la fin des années 50, le site s'est progressivement refermé par une strate arbustive et arborescente qui gagne peu à peu sur la pelouse suivant une dynamique naturelle en l'absence d'entretien. Actuellement, les zones relictuelles de pelouses sont envahies par une graminée extrêmement colonisatrice : le Brachypode penné, qui crée une litière épaisse et étouffe les plantes les plus intéressantes (première étape du boisement). Bon nombre d'espèces risquent actuellement de disparaître si la propagation des graminées et des boisements n'est pas contrecarrée par des mesures de gestion adaptées.

Les pelouses calcaires des Chaumes de Sèchebec sont des milieux très riches et diversifiés, actuellement en sérieuse régression car victimes d'une déprise agricole. L'originalité de ce patrimoine, véritable enclave «méditerranéenne» dans un contexte de polyculture centre-atlantique, et les menaces qui pèsent sur sa pérennité ont valu aux Chaumes de Sèchebec d'être proposés pour intégrer le réseau européen NATURA 2000.

Les pelouses de Sèchebec :  
des habitats d'intérêt communautaire menacés  
par une dynamique végétale qui tend vers l'embroussaillage.

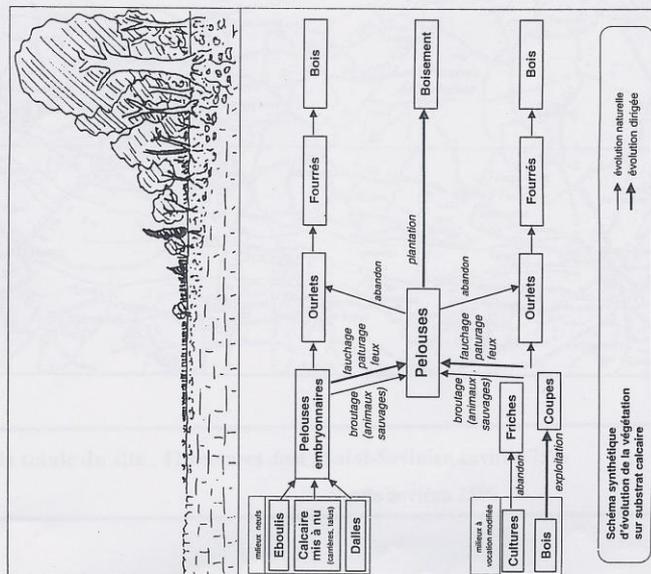


Schéma synthétique d'évolution de la végétation sur substrat calcaire  
(MAUBERT & DUTOIT, 1995)

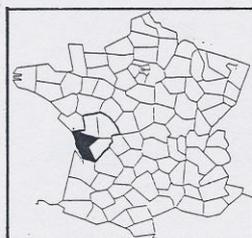


Pelouse sèche du Xérobromion en voie de colonisation par la Bruyère à balais



Ourllet à Brachypode penné (taches vert clair) avec invasion progressive par la Spirée à feuilles de saule (en bas à gauche)

## Localisation géographique



Région : Poitou-Charentes

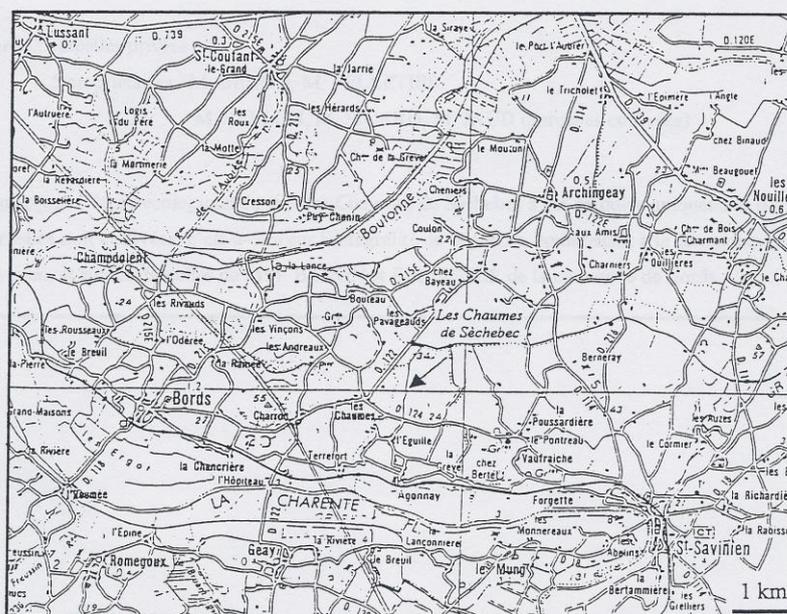
Département : Charente-Maritime

Communes concernées :

**Saint-Savinien**

**Bords**

**Champdolent (commune limitrophe)**



Superficie totale du site : 42 hectares dont : Saint-Savinien environ 75%

Bords environ 25%

## Aspects fonciers

**Saint-Savinien** : parcelles communales

**Bords** : parcelles privées

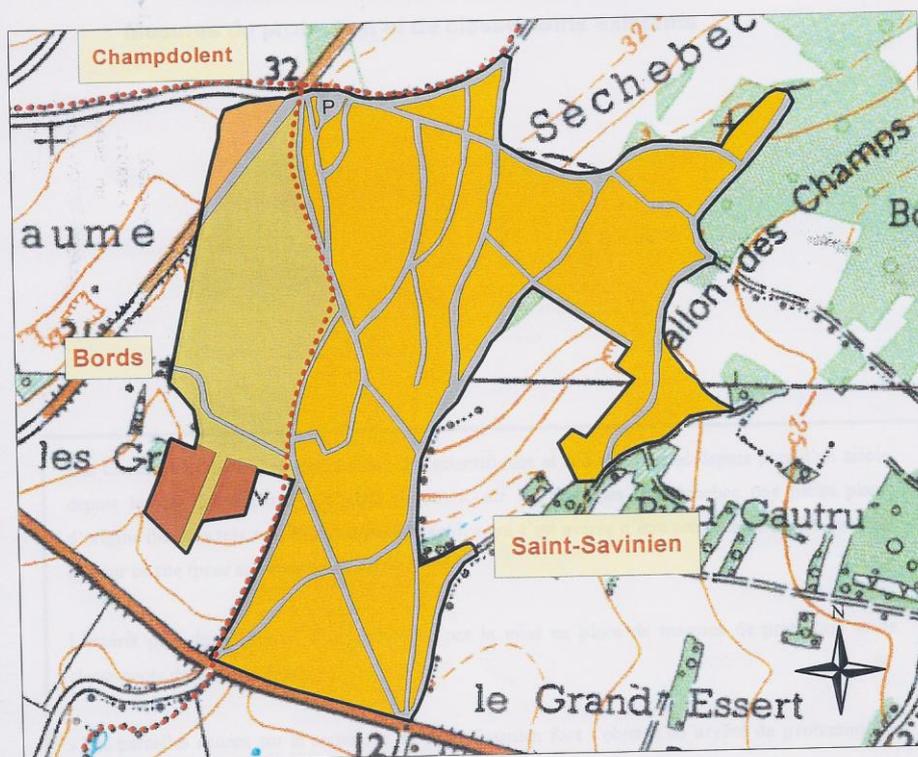
5 propriétaires : M. BENON, M. PELLETIER

M. PELLON, M. SICARD, M. JAUD (parcelles cultivées)

Remarque : l'étude écologique du site des Chaumes de Sèchebec s'est déroulée uniquement sur les **parcelles non cultivées**, c'est-à-dire sur l'intégralité de la portion appartenant à la commune de Saint-Savinien, et sur les parcelles de MM. BENON et PELLETIER de la commune de Bords.

## Carte limite communale

## Limite communale et foncier



0 500 Mètres

-  Limites communales
-  Propriétaire : commune de Saint-Savinien
-  Propriétaire : M. Benon
-  Propriétaire : M. Pelletier
-  Parcelles cultivées, autres propriétaires privés

## Mesures de protection et de classements existants

Les Chaumes de Sèchebec sont connus des scientifiques et des naturalistes depuis plus d'un siècle, depuis le jour où Julien FOUCAUD découvrit sur les Chaumes de Sèchebec une petite plante d'origine ibérique très rare *Evax carpetana gallica* qui s'est avérée n'être présente au niveau mondial que sur ce site (pour sa variété *gallica*).

L'intérêt pour les Chaumes s'est concrétisé par la mise en place de mesures de protection et de classements de la zone. Ainsi :

- Les parcelles situées sur la commune de Saint-Savinien font l'objet d'un **arrêté de protection de biotope** depuis le 2 octobre 1984, et sont classées en **Réserve de Chasse et de Faune Sauvage**.
- Le site est inclus depuis 1985 dans une **ZNIEFF de type I** d'une centaine d'hectares, qui s'étend notamment dans la partie boisée au Nord-Est des Chaumes de Sèchebec.

## Activités socio-économiques

### **Principaux acteurs du site :**

Sous-Préfecture, services de l'Etat (DIREN, DDE, DDAF, ...), communes (Bords, Saint-Savinien, Champdolent), propriétaires privés (M. BENON, ...), usagers (agriculteurs, promeneurs, motocyclistes, ...), associations (sauvegarde du patrimoine local, scientifiques, chasseurs, ...), ...

### **Activités économiques sur le site :**

Actuellement aucune activité économique n'est exercée, excepté pour les parcelles cultivées en maïs situées au sud et incluses dans les limites du site d'étude.

### **Activités économiques autour du site :**

Le contexte économique alentour est essentiellement agricole. Le site est entouré de parcelles cultivées (maïs, tournesol). Les agriculteurs passent fréquemment par certains sentiers des Chaumes de Sèchebec pour rejoindre leurs terres.

### **Activités de loisir exercées sur le site :**

Promenades pédestres et équestres, randonnées, moto-cross, cueillette des champignons, sorties associatives, ...

## Habitats naturels patrimoniaux

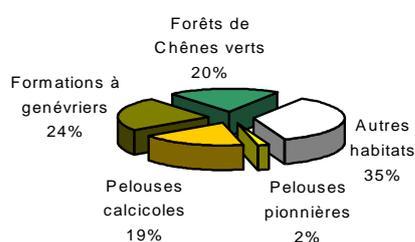
**11** habitats différents sont référencés sur les Chaumes de Sèchebec, dont un faciès agricole, les cultures de maïs, situé sur la commune de Bords.

La diversité d'habitats indique la dynamique naturelle actuelle de la végétation des Chaumes qui se caractérise par un développement des faciès à graminées sociales et à lande, ce qui provoque la fermeture du milieu et donc une régression des pelouses.

### 4 habitats sont inscrits à l'Annexe I de la Directive Habitats

- Pelouses pionnières sur dalles rocheuses calcaires (code CORINE : 34.11)
- Pelouses calcicoles xérophiles (*Xerobromion*) (code CORINE 34.33)
- Formations à genévriers des landes et pelouses calcaires (code CORINE 31.88)
- Forêts de Chênes verts extra-méditerranéennes (non dunaires) (code CORINE 45.3)

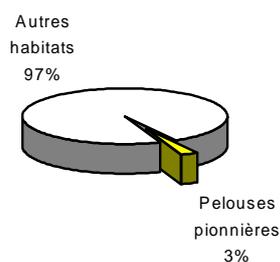
Superficie comparée entre les différents habitats d'intérêt communautaire et les autres habitats

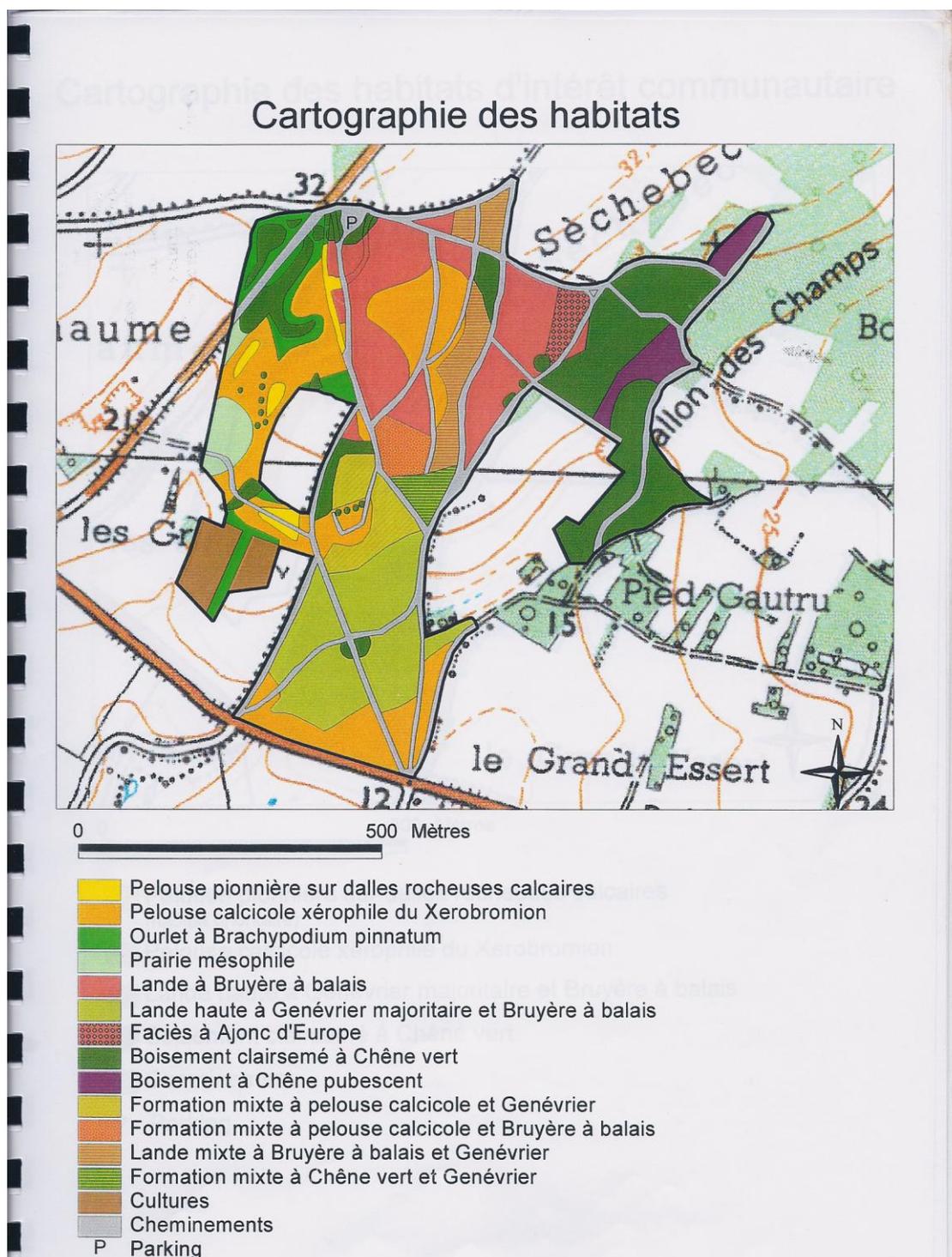


### 1 habitat est prioritaire

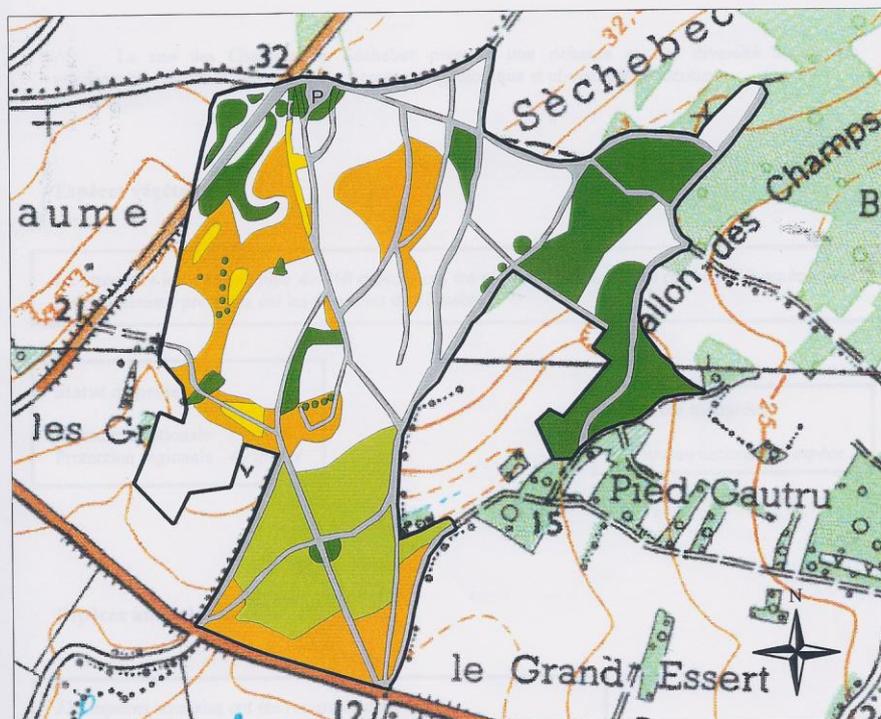
- Pelouses pionnières sur dalles rocheuses calcaires (code CORINE : 34.11)

Superficie comparée entre l'habitat prioritaire et les autres habitats d'intérêt communautaire





## Cartographie des habitats d'intérêt communautaire



0 500 Mètres

- Pelouse pionnière sur dalles rocheuses calcaires (habitat prioritaire)
- Pelouse calcicole xérophile du Xerobromion
- Lande haute à Genévrier majoritaire et Bruyère à balais
- Boisement clairsemé à Chêne vert
- Cheminements
- P Parking

## Espèces patrimoniales

Le site des Chaumes de Sèchebec présente une richesse et une diversité écologique remarquable, essentiellement dues aux contextes géologique et climatique particuliers.

### Espèces végétales

La littérature indique que **plus de 260 espèces** ont été recensées, et donc que plus de 260 espèces sont potentiellement présentes sur les Chaumes de Sèchebec

#### Statut de protection

Protection nationale *1 espèce*  
Protection régionale *4 espèces*

#### Espèces menacées

au niveau national *1 espèce*

### Espèces animales

*134 espèces* animales ont été recensées dont

<b>Libellules</b>	<i>6 espèces</i>
<b>Criquets - Sauterelles - Grillons</b>	<i>17 espèces</i>
<b>Papillons</b>	<i>41 espèces</i>
<b>Amphibiens</b>	<i>2 espèces</i>
<b>Reptiles</b>	<i>6 espèces</i>
<b>Oiseaux</b>	<i>42 espèces</i>
<b>Mammifères</b>	<i>19 espèces</i>

#### Statut de protection

Protection nationale *50 espèces*  
**Annexe IV de la Directive Habitats** *17 espèces*  
**Annexe II de la Directive Habitats** *7 espèces*  
Annexe I de la Directive Oiseaux *6 espèces*  
**Espèce prioritaire** *1 espèce*

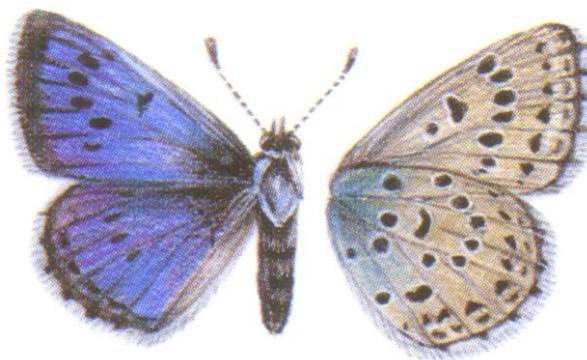
#### Espèces menacées

au niveau national *8 espèces*  
au niveau mondial *7 espèces*

**Deux espèces très menacées  
inféodées au site et liées au maintien des pelouses**



***Evax carpetana* (Evax de Cavanillès)**



***Maculinea arion* (Azuré du serpolet)**

## **LES CHAUMES DE SECHEBEC : HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE - INTERETS ET MENACES**

### **"PELOUSES PIONNIERES SUR DALLES ROCHEUSES CALCAIRES" (HABITAT PRIORITAIRE)**

**Code NATURA 2000 : 6110**

**Code CORINE : 34.11**

#### **Intérêt écologique**

##### Habitat & Flore

- Nombreuses espèces végétales caractéristiques dont *Sedum sp.*, *Cladonia rangiformis*, *Coronilla minima*, *Thesium humifusum*, *Evax carpetana*, *Aira elegantissima*, ...
- Orchidées

##### Faune

- Diversité entomologique importante : Papillons (**Azuré du serpolet**, *Zygaena fausta*, Argus bleu-nacré, ...), Orthoptères, ...
- Zones d'alimentation de nombreuses espèces insectivores : Reptiles, Chauves-souris, Oiseaux

#### **Menaces**

- Fermeture du milieu due à l'arrêt de l'entretien par prolifération des graminées sociales (Brachypode penné), puis de la strate arbustive (Bruyère à balais, Spirée à feuilles de saule,...)
- Enrichissement du sol par développement de la végétation
- Piétinement excessif et passage d'engins motorisés

#### **Facteurs favorables au maintien de l'habitat**

- Ouverture du milieu par fauchage / débroussaillage
- Entretien par fauche ou pâturage
- Maintien d'une fréquentation modérée par le public

## **"PELOUSES CALCICOLES XEROPHILES DU *XEROBROMION*"**

Code NATURA 2000 : 6210

Code CORINE : 34.33

### **Intérêt écologique**

#### Habitat & Flore

- C'est le groupement de pelouse floristiquement le plus représenté et le plus riche à Sèchebec. Il est caractérisé par des espèces de milieux secs ouverts, parfois communes avec les pelouses pionnières : *Aira elegantissima*, *Ranunculus gramineus*, *Convolvulus cantabrica*, *Helianthemum apenninum*, *Koeleria vallesiana*, *Fumana procumbens*, ...
- Nombreuses espèces d'orchidées dont *Ophrys fusca*, en limite nord d'aire de répartition

#### Faune

- Diversité entomologique importante : Papillons (**Azuré du serpolet**, *Zygaena fausta*, Argus bleu-nacré, ...), Orthoptères, ...
- Zones d'alimentation de nombreuses espèces insectivores : Reptiles, Chauves-souris, Oiseaux

### **Menaces**

- Fermeture du milieu due à l'arrêt de l'entretien par prolifération des graminées sociales (Brachypode penné) puis des formations arbustives (Bruyère à balais, Spirée à feuilles de saule, ...)
- Enrichissement du sol par développement de la végétation
- Piétinement excessif et passages d'engins motorisés

### **Facteurs favorables au maintien de l'habitat**

- Ouverture du milieu par fauchage / débroussaillage
- Entretien par fauche ou pâturage
- Maintien d'une fréquentation modérée par le public

## "FORMATIONS A GENEVRIERS DES LANDES ET PELOUSES CALCAIRES"

Code NATURA 2000 : 5130

Code CORINE : 31.88

### Intérêt écologique

#### Habitat & Flore

- Les fourrés arbustifs à genévriers constituent un stade dynamique d'évolution entre les pelouses et la forêt. Ils sont constitués également de Bruyères à balais (*Erica scoparia*) et de **Spirée à feuilles de saule** (*Spiraea hypericifolia obovata*), ce qui leur confère une grande originalité. On note la présence dans cette formation de Chênes verts et de **Pois élevé** (*Pisum sativum elatius*).

#### Faune

- Présence d'espèces nicheuses d'oiseaux telles que la **Fauvette pitchou**, l'**Engoulevent d'Europe** ou le **Busard cendré**
- Reptiles

### Menaces

- Fermeture du milieu par développement du Chêne vert
- Enfrichement empêchant la régénération

### Facteurs favorables au maintien de l'habitat

- Surveillance de l'état d'enfrichement et du développement du Chêne vert

**"FORETS DE CHENES VERTS EXTRA-MEDITERRANEENNES (NON DUNAIRES)"**

Code NATURA 2000 : 9340

Code CORINE : 45.3

**Intérêt écologique**Habitat & Flore

- Ces forêts ne se rencontrent en région atlantique que sur des sols très superficiels, où les Chênes verts (*Quercus ilex*) n'ont pas à craindre la concurrence d'autres essences. Sur les Chaumes de Sèchebec, la forêt de Chênes verts est climacique

Faune

- Oiseaux, Mammifères (**Genette**)

**Menaces**

- Absence d'entretien du boisement, non renouvellement du boisement
- Développement des strates herbacées et arbustives empêchant la régénération du boisement

**Facteurs favorables au maintien de l'habitat**

- Surveillance de l'état d'enrichissement, empêchant la régénération du Chêne vert
- Entretien périodique du boisement

# **OBJECTIFS DE GESTION**

---

**Conservation des habitats et des espèces**

**Autres objectifs**

# OBJECTIFS

## CONSERVATION DES HABITATS ET DES ESPECES

### PRESERVER ET RESTAURER LES HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

**Restaurer et entretenir les faciès à pelouse**, en créant une alternance entre des formations rases et des faciès plus hauts, ceci afin de :

**Favoriser les espèces liées à ces milieux de pelouses, et notamment *Evax carpetana* et *Maculinea arion***

**Maintenir une diversité des habitats au sein de ces pelouses afin d'accueillir le maximum d'espèces**

**Conserver les pelouses calcaires, habitats d'intérêt communautaire**

**Maintenir les formations à genévriers et à Chênes verts**, dans le but de :

**Favoriser les espèces inféodées à ces milieux**

**Maintenir une diversité des habitats sur le site**

**Conserver ces formations, habitats d'intérêt communautaire**

### MAINTENIR UNE DIVERSITE D'HABITATS

**Veiller à un rééquilibrage en faveur, des pelouses, des surfaces entre les trois principaux milieux du site : pelouse, fruticée, bois.**

**Augmenter les surfaces de pelouse en travaillant sur les autres formations et notamment les landes à Bruyère à balais et les faciès à Spirée à feuilles de saule**

**Considérer les boisements de Chênes pubescents, le faciès à Ajonc d'Europe, certaines zones à Bruyère à balais et à Spirée à feuilles de saule** ceci afin de :

**Conserver une diversité d'habitats tout en contrôlant l'expansion de ces milieux**

EVALUATION DES RESULTATS

Mise en place d'une évaluation des résultats afin de :

Suivre la mise en œuvre du Document d'Objectifs

Evaluer la compatibilité entre les mesures de gestion réalisées et les objectifs initiaux de conservation

Estimer l'état de conservation des habitats et des espèces

## **AUTRES OBJECTIFS**

---

ACCUEIL DU PUBLIC

Développer l'accueil du public afin de :

Sensibiliser le public et les acteurs locaux aux problèmes de gestion du milieu

Elaborer des aménagements (sentiers, parking, ...) et une valorisation pédagogique adaptés pour permettre la découverte d'un site local original

# MESURES DE GESTION

---

**Plan d'actions**

**Tableau récapitulatif des mesures de gestion**

**Récapitulatif financier des mesures de gestion**

**Calendrier d'intervention**

# PLAN D' ACTIONS

## CONSERVATION DES HABITATS ET DES ESPECES

PRESERVER ET RESTAURER LES HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

**I. Restaurer et entretenir les faciès à pelouse**

**I.1. Restauration des pelouses**  
**I.2. Entretien des pelouses restaurées**

**II. Maintenir les formations à genévriers et à Chênes verts**

**II. Maintien des landes à genévriers et des bosquets de Chênes verts**

MAINTENIR UNE DIVERSITE D'HABITATS

**III. Maintenir une diversité d'habitats sur le site**

**III.1. Maintien de la forêt de Chênes verts - Chênes pubescents**  
**III.2. Maintien de la lande à Ajonc d'Europe**  
**III.3. Maintien d'un secteur en lande à Bruyère à balais**

EVALUATION DES RESULTATS

**IV. Evaluer les résultats de la gestion**

**IV.1. Animation et coordination du Document d'Objectifs**  
**IV.2. Suivi des mesures de gestion**  
**IV.3. Suivi scientifique**

## **AUTRES OBJECTIFS**

---

### ACCUEIL DU PUBLIC

#### **V. Aménager les sentiers**

**V.1. Restauration et entretien des sentiers carrossables**

**V.2. Restauration et entretien des sentiers pédestres**

**V.3. Création d'un tronçon de sentier pédestre**

**V.4. Balisage du sentier de randonnée**

**V.5. Suppression de certains sentiers**

---

#### **VI. Aménager un parking**

**VI.1. Aménagement d'un parking**

**VI.2. Mise en place de mobiliers connexes**

**VI.3. Restauration du chemin d'accès au parking**

---

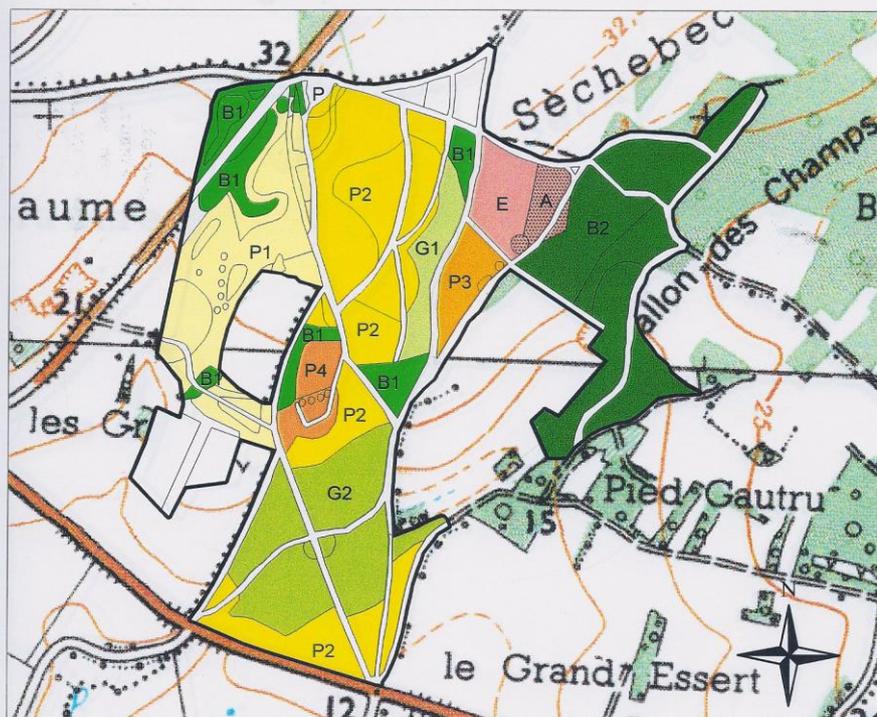
#### **VII. Valorisation pédagogique**

**VII.1. Mise en place d'un panneau d'accueil**

**VII.2. Création d'une plaquette d'information**

**VII.3. Mise en place de panneaux indicateurs routiers**

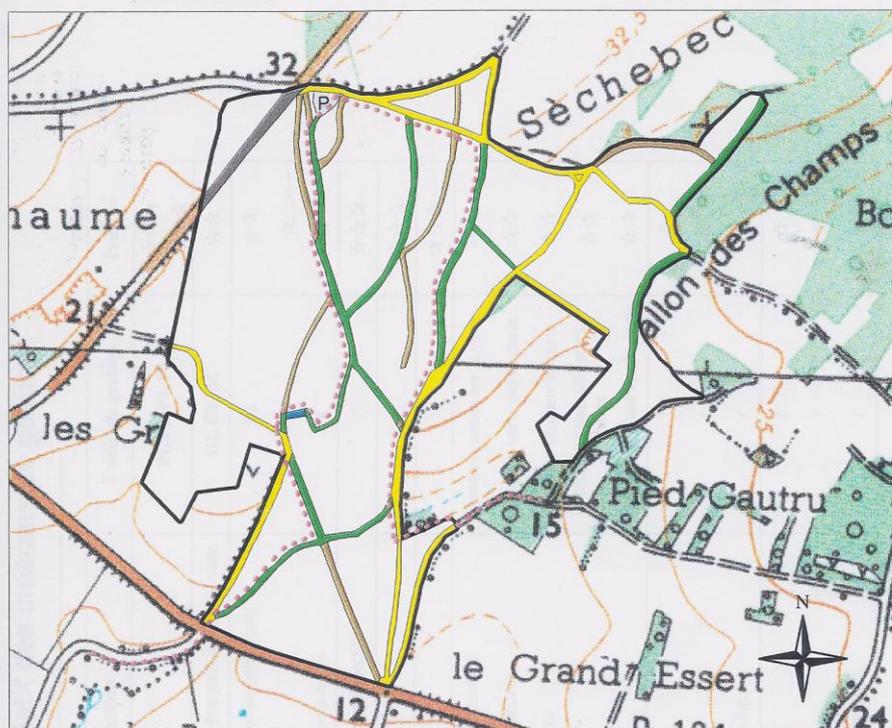
## Cartographie des unités de gestion



0 500 Mètres

- |   |    |  |
|---|----|--|
|  | P1 |  |
|  | P2 | Restauration et entretien des pelouses                     |
|  | P3 |  |
|  | P4 |  |
|  | E  | Maintien des landes à Bruyère à balais et à Ajonc d'Europe |
|  | A  |  |
|  | B1 | Maintien des boisements                                    |
|  | B2 |  |
|  | G1 |  |
|  | G2 | Maintien des landes à Genévrier                            |

## Cartographie des cheminements



0 500 Mètres

- P Parking
- Sentiers à conserver, carrossables
- Sentiers à conserver, pédestre
- Sentiers à supprimer
- Sentier à créer
- Route
- Tracé PR (printemps 2001)

## Tableau récapitulatif des mesures de gestion

Numéro de l'action	Description de l'action	Unités de gestion	Priorité
<i>I.1</i>	Restauration des pelouses	<b>P1, P2, P3, P4</b>	☆☆☆
<i>I.2</i>	Entretien des pelouses restaurées		☆☆☆
<i>II</i>	Maintien des landes à genévriers et des bosquets de Chênes verts	<b>G1, G2, B1</b>	☆☆
<i>III.1</i>	Maintien de la forêt de Chênes verts-Chênes pubescents	<b>B2</b>	☆☆
<i>III.2</i>	Maintien de la lande à Ajonc d'Europe	<b>A</b>	☆
<i>III.3</i>	Maintien d'un secteur en lande à Bruyère à balais	<b>E</b>	☆
<i>IV.1</i>	Animation et coordination du Document d'Objectifs	/	☆☆☆
<i>IV.2</i>	Suivi des mesures de gestion	/	☆☆☆
<i>IV.3</i>	Suivi scientifique	/	☆☆☆
<i>V.1</i>	Restauration et entretien des sentiers carrossables	<b>Sentiers jaunes sur la carte</b>	☆☆
<i>V.2</i>	Restauration et entretien des sentiers pédestres	<b>Sentiers verts sur la carte</b>	☆☆
<i>V.3</i>	Création d'un tronçon de sentier pédestre	<b>Sentier bleu sur la carte</b>	☆☆
<i>V.4</i>	Balisage du sentier de randonnée	<b>Sentier en pointillé sur la carte</b>	☆☆
<i>V.5</i>	Suppression de certains sentiers	<b>Sentiers marrons sur la carte</b>	☆☆
<i>VI.1</i>	Aménagement d'un parking	/	☆
<i>VI.2</i>	Mise en place de mobiliers connexes	/	☆
<i>VI.3</i>	Restauration du chemin d'accès au parking	/	☆
<i>VII.1</i>	Mise en place d'un panneau d'accueil	/	☆
<i>VII.2</i>	Création d'une plaquette d'information	/	☆
<i>VII.3</i>	Mise en place de panneaux indicateurs routiers	/	☆

## Récapitulatif financier des mesures de gestion

N.B. : Les coûts annoncés pour les actions correspondent à une première estimation.

Ceux-ci sont basés sur un devis détaillé réalisé, après visite du site et au regard d'un cahier des charges, par un prestataire extérieur local.

Pour plus de détails concernant les coûts, se référer aux fiches action correspondantes.

Numéro de l'action	Description de l'action	Unités de gestion	Maître d'œuvre envisageable	Coût possible
I.1	Restauration des pelouses	P1	Propriétaire	à étudier
			Prestataire extérieur	35 000 F HT
		P2, P3, P4	Prestataire extérieur	124 600 F HT
I.2	Entretien des pelouses restaurées	P1	Propriétaire	à étudier
			Prestataire extérieur	25 000 F/an HT
		P2, P3, P4	Agriculteur-éleveur	- Pose clôtures : coût non défini - Rémunération 3/4 temps : 100 000 F/an - Construction bergerie : 100 000 F
			Commune de St-Savinien	- Location prairies annexes : coût non défini - Pose clôtures : coût non défini - Création poste berger-animateur : 140 000 F/an - Construction bergerie : 100 000 F
			Prestataire extérieur	98 300 F/an HT
II	Maintien des landes à genévriers et des bosquets de Chênes verts	G1, G2, B1	Aucune intervention à moyen terme	

Numéro de l'action	Description de l'action	Unités de gestion	Maître d'œuvre envisageable	Coût
III.1	Maintien de la forêt de Chênes verts-Chênes pubescents	B2	Aucune intervention à moyen terme	
III.2	Maintien de la lande à Ajonc d'Europe	A	Aucune intervention à moyen terme	
III.3	Maintien d'un secteur en lande à Bruyère à balais	E	Aucune intervention à moyen terme	
IV.1	Animation et coordination du Document d'Objectifs	/	DIREN, DDAF, Association, Bureau d'études	50 000 F/an HT *
IV.2	Suivi des mesures de gestion	/		15 000 F/an HT *
IV.3	Suivi scientifique	/		25 000 F/an HT *
V.1	Restauration et entretien des sentiers carrossables	<b>Sentiers jaunes sur la carte</b>	Prestataire extérieur	16 800 F HT
V.2	Restauration et entretien des sentiers pédestres	<b>Sentiers verts sur la carte</b>	Prestataire extérieur	9 300 F HT
V.3	Création d'un tronçon de sentiers pédestre	<b>Sentier bleu sur la carte</b>	à définir	
V.4	Balisage du sentier de randonnée	<b>Sentier en pointillé sur la carte</b>	CDRP	0 F
			M. BERTON	2 500/3 000 F
V.5	Suppression de certains sentiers	<b>Sentiers marrons sur la carte</b>	Aucune intervention à moyen terme	
VI.1	Aménagement d'un parking	/	à définir	
VI.2	Mise en place de mobiliers connexes	/	à définir	
VI.3	Restauration du chemin d'accès au parking	/	à définir	
VII.1	Mise en place d'un panneau d'accueil (création+pose)	/	Bureau d'études, Agence de communication	environ 30 000 F HT *
VII.2	Création d'une plaquette d'information (6-8 pages)	/	Bureau d'études, Agence de communication	environ 60 000 F HT *
VII.3	Mise en place de panneaux indicateurs routiers	/	à définir	

CAT : Centre d'Aide par le Travail de la Vigerie

B.V. : Brigades Vertes du Pays des Vals de Saintonge

CDRP : Comité Départemental de Randonnée Pédestre

\* : Tarifs bureau d'études à raison de 3 000 F/j HT

## Calendrier d'intervention

Numéro de l'action	Unités de gestion	Techniques	Période	2001	2002	2003	2004	2005
<i>I.1</i>	<b>P1</b>	fauchage/débroussaillage	octobre à mars					
	<b>P2</b> faciès à pelouse	fauchage/débroussaillage	octobre à mars					
	<b>P2</b> faciès à Bruyère à balais	fauchage/débroussaillage	octobre à mars					
	<b>P2</b> Faciès à genévriers	fauchage/débroussaillage	octobre à mars					
	<b>P3</b>	fauchage/débroussaillage	octobre à mars					
	<b>P4</b>	fauchage/débroussaillage	octobre à mars					
<i>I.2</i>	<b>P1</b>	pâturage	février à juillet					
		fauchage/débroussaillage	octobre à mars					
	<b>P2</b> faciès à pelouse	pâturage	février à juillet					
		fauchage/débroussaillage	octobre à mars					
	<b>P2</b> faciès à Bruyère à balais	pâturage	février à juillet					
		fauchage/débroussaillage	octobre à mars					
	<b>P2</b> faciès à genévriers	pâturage	février à juillet					
		fauchage/débroussaillage	octobre à mars					
	<b>P3</b>	pâturage	février à juillet					
		fauchage/débroussaillage	octobre à mars					
<b>P4</b>	fauchage/débroussaillage	octobre à mars						

Numéro de l'action	Unités de gestion	Techniques	Période	2001	2002	2003	2004	2005
<i>II</i>	<b>G1, G2, B1</b>	Aucune intervention à moyen terme						
<i>III.1</i>	<b>B2</b>	Aucune intervention à moyen terme						
<i>III.2</i>	<b>A</b>	Aucune intervention à moyen terme						
<i>III.3</i>	<b>E</b>	Aucune intervention à moyen terme						
<i>IV.1</i>	/	/	toute l'année					
<i>IV.2</i>	/	/	toute l'année					
<i>IV.3</i>	/	/	mai à août					
<i>V.1</i>	<b>Sentiers jaunes sur la carte</b>	fauchage/débroussaillage	octobre à mars					
<i>V.2</i>	<b>Sentiers verts sur la carte</b>	fauchage/débroussaillage	octobre à mars					
<i>V.3</i>	<b>Sentier bleu sur la carte</b>	fauchage/débroussaillage	octobre à mars					
<i>V.4</i>	<b>Sentier en pointillé sur la carte</b>	fauchage/débroussaillage	octobre à mars					
<i>V.5</i>	<b>Sentiers marrons sur la carte</b>	Aucune intervention à moyen terme						
<i>VI.1</i>	/		à définir					
<i>VI.2</i>	/		à définir					
<i>VI.3</i>	/		à définir					
<i>VII.1</i>	/		à définir					
<i>VII.2</i>	/		à définir					
<i>VII.3</i>	/		à définir					

# FICHES ACTION

---

**NB : Les propositions de contrats-types mentionnés dans les fiches action, entre l'Etat et la commune de Saint-Savinien d'une part et M. Benon, propriétaire, d'autre part figurent en Annexe.**

## Mesure I.1. Restauration des pelouses

Degré de priorité



Unités de gestion

**P1, P2, P3, P4**

### Objectifs

- Restaurer les pelouses afin de :
  - stopper la disparition des habitats d'intérêt communautaire qu'elles représentent et des espèces caractéristiques,
  - augmenter leur superficie sur le site.

### Actions

Dans l'état actuel des pelouses, une première phase de **restauration** est indispensable. Cette phase de restauration concerne les unités de gestion **en pelouses, landes à Bruyères à balais et landes à genévriers** dénommées **P1, P2, P3 et P4**.

Celle-ci prendra la forme d'un **fauchage** et d'un **débroussaillage** à l'aide d'engins légers, plus sélectifs et provoquant moins de dégâts que les gros engins.

Selon le milieu et la hauteur de la végétation, deux types d'outillage pourront être employés : des **tracteurs-tondeurs** ou un **outillage manuel individuel** de type rotofil ou rotolame.

*Faciès de pelouses, ourlets et prairies (P1, P2)* : fauchage de la strate herbacée avec débroussaillage des jeunes arbustes (taille <1,50m de hauteur) et des arbres malades et déracinés.

*Lande à Bruyère à balais (P2, P3)* : débroussaillage de la bruyère et fauchage de la strate herbacée.

*Lande à genévriers (P2, P4)* : débroussaillage sélectif des jeunes arbustes avec maintien des genévriers, fauchage de la strate herbacée.

**Prescriptions techniques :**

- La fauche devra se faire de façon **centrifuge**, afin de permettre à l'entomofaune de fuir dans les zones périphériques non fauchées.

- Afin d'éviter tout enrichissement éventuel du milieu, les résidus végétaux seront **exportés** et mis en tas et **brûlés** sur place, les cendres étant à leur tour exportées. Il est également envisageable de transporter les produits de fauche et de débroussaillage jusqu'à un **centre de valorisation des déchets verts** en compost. Dans tous les cas, il est important de laisser ces résidus reposer quelques jours pour que la faune puisse s'échapper.

- Lors de ces travaux, il faudra le plus souvent veiller à respecter les **Chênes verts et les genévriers**.

Les Chênes verts les plus importants seront conservés, les jeunes isolés (taille <1,50 m de hauteur) sur de belles parcelles de pelouse seront le plus souvent éliminés.

Les individus déracinés suite à la tempête de l'hiver 1999/2000 devront être évacués du site.

Certaines placettes de **Spirée à feuilles de saule** seront également sauvegardées afin de préserver une diversité des habitats sur les pelouses et pour un intérêt paysager certain.

Cet arbuste est une plante **protégée au niveau régional**. Cependant dans certains secteurs de pelouse, notamment sur la parcelle privée de M. BENON, elle est particulièrement envahissante et participe à l'enfrichement du site. Ainsi, il convient de **conserver des taches de spirée** au même titre que pour les autres formations arbustives et arborées, mais il est également indispensable de **réduire** puis de **réguler** son étendue par ailleurs.

Une **dérogation officielle** devra être obtenue par le gestionnaire afin qu'il puisse débroussailler localement cette plante protégée.

## Maître d'ouvrage

Parcelles privées : **propriétaire** ou **délégation de la maîtrise d'ouvrage à la commune de Saint-Savinien**

Parcelles communales : **commune de Saint-Savinien**

## Maître d'œuvre

Parcelles privées : **propriétaire** : M. Robert BENON  
ou **prestataire extérieur** (si délégation de la gestion à la commune de Saint-Savinien).

Parcelles communales : **prestataire extérieur**.

## Coût possible des actions

Parcelles privées : (unité de gestion **P1**)

**propriétaire** : à définir avec lui

**Prestataire extérieur** : *faciès de pelouses, ourlets, prairies* : **7 000 F/ha**

soit un total de **35 000 F HT**

Parcelles communales : (unités de gestion **P2, P3, P4**)

**Prestataire extérieur** : *faciès de pelouses, ourlets, prairies* : **7 000 F/ha**

*lande à Bruyère à balais* : **10 000 F/ha**

*lande à genévriers* : **18 000 F/ha**

soit un total de **124 600 F HT**

## Plan de financement possible

Commande de prestations auprès du **prestataire extérieur**, par la commune de St-Savinien, sur la base de **Fonds NATURA 2000** ou du **Fond de Gestion des Milieux Naturels (FGMN)** dans le cadre d'un **contrat-type NATURA 2000** avec l'Etat + **possibilité d'un cofinancement communal**.

Convention de restauration nécessaire entre M. BENON et la Commune de St-Savinien si les deux parties s'accordent pour faire intervenir un **prestataire extérieur** sur les parcelles de M. BENON, toujours sur les fonds mentionnés ci-dessus, perçus par la commune.

Si M BENON souhaite intervenir lui-même, possibilité de subventions directes sur la base des mêmes fonds, dans le cadre d'un **contrat-type NATURA 2000** avec l'Etat.

## Mesure I.2. Entretien des pelouses restaurées

Degré de priorité



Unités de gestion

P1, P2, P3, P4

### Objectifs

- Entretien des pelouses afin de :
  - stopper la disparition des habitats d'intérêt communautaire qu'elles représentent et des espèces caractéristiques,
  - augmenter leur superficie sur le site.

### Actions

◆ **Fauche annuelle** et manuelle avec **exportation** des produits de fauche, **brûlés** localement en des foyers ponctuels ou **emportés en déchetterie**, pour valorisation en compost végétal.

- application :
- **P4** : zone fréquentée par le moto-cross (interdit mais toléré car vraisemblablement cantonné), pâturage impossible pour cause de dérangement
  - **P1, P2, P3** : si impossibilité de mettre en place un pâturage

#### ◆ Pâturage ovin

Pâturage le plus adapté aux pelouses calcaires sèches et oligotrophes (faible piétinement, amendement en déjections faible), ancestralement utilisé sur le site (parcelle privée pâturée jusque dans les années 80).

- application :
- **P2, P3** (parcelles communales)
  - **P1** (si accord avec le propriétaire Robert BENON)
- descriptif :
- pâturage extensif (4-5 brebis /ha) de février à juillet en fonction des ressources et de l'appétence des pelouses( données M. J-P RENARD, Président de l'Association des éleveurs ovins de Charente-Maritime)
- clôtures :
- restauration clôture fixe parcelle privée **P1** (barbelés)
  - parcelles communales **P2, P3** : installation d'une clôture fixe à barbelés par unités de pacage.  
**Ou** : parcs mobiles à clôtures électriques avec pré-trous pour poteaux, creusés (possibilités "pas de vis" pour poteaux métalliques adaptés)
- contraintes :
- risques importants de vols d'animaux et de prédation par les chiens errants
  - non rentabilité actuelle d'une telle production ovine
  - appétence faible des pelouses, limitée aux mois de février à juillet.

#### ◆ Pâturage bovin/équin

- application :
- **P1** (parcelle privée)
- intérêts :
- volonté locale de M. BENON, le propriétaire qui opte pour de grands animaux qui sont à priori moins exposés au vol
- inconvenients :
- fort piétinement + enrichissement du sol par excréments
- clôture :
- restauration clôture fixe de **P1** (barbelés)

## Maître d'ouvrage

Parcelles privées : **propriétaire** ou **délégation de la maîtrise d'ouvrage à la commune de Saint-Savinien**

Parcelles communales : **commune de Saint-Savinien**

## Maître d'œuvre

### ◆ Fauche annuelle d'entretien

**P2, P3, P4** : prestataire extérieur missionné par la commune de St-Savinien

**P1** : propriétaire (M. BENON) lui-même ou idem précédemment si accord de M. BENON et convention d'entretien avec la commune de St-Savinien renouvelable chaque année

### ◆ Pâturage ovin : P2, P3 (parcelles communales) et P1 (si accord de M. BENON et convention d'entretien avec la commune de St-Savinien)

**scénario 1** : pâturage assuré par un agriculteur, éleveur de moutons, qui mettrait sur Sèchebec une partie de son troupeau de février à juillet, contre une rémunération annuelle. Convention nécessaire entre la commune de St-Savinien et l'agriculteur.

**Contact** : M. Raymond CHEVALLEREAU, éleveur à St-Savinien (la Boutinière) pourrait être intéressé pour son fils qui reprendra l'exploitation en 2001, en contre-partie par exemple du financement d'un emploi à 1/2 ou 3/4 temps, à définir.

**scénario 2** : achat par la commune d'un troupeau "conservatoire" + création d'un emploi de berger-animateur du site ou gestion du troupeau confiée à un agriculteur local.

NB : nécessité d'une bergerie et de prairies complémentaires en dehors du site, plus appétentes que les pelouses lors de la période de faibles ressources entre juillet et janvier.

### ◆ Pâturage équin/bovin : P1

Achat et gestion des animaux par le propriétaire privé, M. Robert BENON.

## Coût possible des actions

### ◆ Fauche annuelle d'entretien

Parcelles privées : (unité de gestion **P1**)

**propriétaire** : à définir avec lui

**prestataire extérieur** : pour des faciès de pelouses, ourlets et prairies : **5 000 F/ha**

soit un total de 25 000 F/an HT

Parcelles communales : (unités de gestion **P2, P3, P4**)

**prestataire extérieur** : faciès de pelouses, ourlets, prairies : **5 000 F/ha**

lande à Bruyère à balais : **8 000 F/ha**

lande à génévriers : **15 000 F/ha**

soit un total de 98 300 F/an HT

### ◆ pâturage ovin

#### Investissement :

-**Scénarios 1 et 2** : - achats de **clôtures** (parcs mobiles ou clôtures fixes) : **à définir** en fonction des unités de pacage à définir avec le moutonnier en fonction des usages du site, des cheminements

- construction d'une **bergerie** (modèle en tôle : **100 000 F**, donnée Chevallereau)

-**Scénario 2** : - achat d'un troupeau : 800 F/tête (Chevallereau), soit **12 000 F pour 15 brebies**

#### Fonctionnement :

- **scénario 1** : **rémunération d'un agriculteur**, à raison d'un 1/2 ou 3/4 poste : **100 000 F /an**

- **scénario 2** : - création d'un **poste à temps plein** : **140 000 F**

- **location prairies annexes** : voir M. BENON pour prairie centrale (hors site) et prairies en contre-bas des Chaumes, éventuellement (terrains déjà en location actuellement).

### ◆ pâturage équin/bovin

#### Investissement :

-Restauration de la **clôture** en barbelés : voir M. BENON, le propriétaire pour l'estimation des coûts

-**Achat des animaux** : 3 chevaux par exemple

(Rq : possibilité d'achat de poneys auprès de M. CHEVALLEREAU)

#### Fonctionnement :

- gestion du troupeau par M. BENON, propriétaire.

## Plan de financement possible

### ◆ Fauche annuelle d'entretien :

Commande de prestations auprès du **prestataire extérieur**, par la commune de St-Savinien, sur la base de **Fonds NATURA 2000** ou de **Fonds de Gestion des Milieux Naturels (FGMN)** dans le cadre d'un **contrat-type NATURA 2000** avec l'Etat + **possibilité d'un cofinancement communal**.

Convention d'entretien nécessaire entre M. BENON et la Commune de St-Savinien si les deux parties s'accordent pour faire intervenir un **prestataire extérieur** sur les parcelles de M. BENON, toujours sur les fonds mentionnés ci-dessus, perçus par la commune.

Si M BENON souhaite intervenir lui-même, possibilité de subventions directes sur la base des mêmes fonds, dans le cadre d'un **contrat-type NATURA 2000** avec l'Etat.

### ◆ Pâturage ovin :

**Fonds NATURA 2000** ou **FGMN** perçus par la commune de St-Savinien, dans le cadre d'un **contrat-type NATURA 2000** avec l'Etat, qui finance ensuite investissement et fonctionnement dans les deux scénarios (+ **possibilité d'un cofinancement communal**).

NB : dans le cas du **scénario 1**, l'agriculteur qui souscrit un **Contrat Territorial d'Exploitation** pour son exploitation pourra bénéficier de subventions complémentaires dans le cadre de son intervention sur les Chaumes de Sèchebec en tant que site NATURA 2000.

Convention nécessaire avec M. BENON pour la partie privée si jamais il était intéressé par un entretien de ses parcelle par un **pâturage ovin communal**.

### ◆ Pâturage équin/bovin :

**Aide** à l'achat des animaux et à la restauration des clôtures pour M. BENON sur la base de **Fonds NATURA 2000** et **FGMN** dans le cadre d'un **contrat-type NATURA 2000** avec l'Etat.

## Mesure II. Maintien des landes à genévriers et des bosquets de Chênes verts

Degré de priorité



Unités de gestion

B1, G1, G2

### Objectifs

- Maintenir les landes à genévriers et les bosquets de Chênes verts afin de :
  - préserver ces habitats d'intérêt communautaire et rares dans la région,
  - conserver une diversité d'habitats et un patrimoine local sur le site

### Actions

Aucune intervention n'est nécessaire à moyen terme, cependant le maintien des **formations hautes à genévriers** (unité de gestion **G1** et **G2**) et des **bosquets de Chênes verts** (unité de gestion **B1**) passe par :

- la **sensibilisation des faucheurs** pour qu'ils conservent les Chênes verts et les genévriers (taille >1,50m de hauteur) présents sur les pelouses lors des phases de restauration et d'entretien,
- la **protection**, si le besoin s'en fait sentir, des individus dans les parcs mobiles contre l'agression potentielle du bétail (pose de « manchons » protecteurs).

Les formations à genévriers vont à terme évoluer, selon la dynamique naturelle du milieu, en un boisement de Chênes verts. Il conviendra donc de surveiller l'évolution de ces landes afin que le Chêne vert ne surpasse pas le genévriers dans les unités de gestion **G1** et **G2**.

Le maintien de l'unité de gestion G1, formation mixte à genévriers et à Bruyère à balais, permet, en plus du maintien d'un faciès à genévriers, la conservation d'un corridor pour les espèces de formations végétales hautes.

**Maître d'ouvrage**

Aucune intervention prévue à moyen terme

**Maître d'oeuvre**

Aucune intervention prévue à moyen terme

**Coût possible des actions**

Aucune intervention prévue à moyen terme

**Plan de financement possible**

Aucune intervention prévue à moyen terme

## **PREMBULE**

*Le Document d'Objectif a été validé en 29 Novembre 2001.*

Dans les fiches Action « Maintien des landes à genévriers et à bosquets de chêne verts » (B1 G1 G2) et « Maintien d'un secteur en lande à bruyère en balais » (E), il avait été préconisé à l'époque la non intervention à moyen terme sur ces formations. Les fiches mentionnaient malgré tout la surveillance de l'évolution de ces landes qui tend vers le boisement dense de chêne vert qui surpassera les genévriers et les bruyères et colonisera les pelouses sèches.

De 1995 à 2008, aucune action de gestion n'a été mise en place. En 2009, le constat est le suivant, les pelouses s'enrichissent et sont colonisées par les arbustes et les chênes verts de plus en plus nombreux qui à terme vont envahir entièrement l'espace ouvert au détriment des espèces héliophiles de pelouses et des genévriers allant à l'encontre de la sauvegarde ce milieu. Afin d'enrayer cette évolution, il a donc été décidé de mettre en place une action de restauration du milieu par débroussaillage, élagage puis une fauche annuelle des pelouses interstitielles.

<b>Mesure II</b>	Gestion des landes à genévriers et des bosquets de Chênes verts	<b>Priorité :</b> 2
------------------	---	------------------------

Grand objectif	Conservation et gestion des landes à genévriers et des bosquets de Chênes verts afin de : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Préserver ces habitats d'intérêt communautaire tout en maintenant les habitats de pelouse interstitiels</li> <li>✓ Conserver une diversité d'habitats et un patrimoine local sur le site</li> </ul>
<b>Objectif opérationnel</b>	Contrôler la dynamique naturelle d'emboisement et de boisement des unités de gestion par des interventions mécaniques de gestion afin que ces zones de landes et de bosquets ne progressent pas sur les pelouses tout en leur permettant de se régénérer
<b>Habitats d'intérêt communautaire concernés</b>	5130 « Formations à genévriers des landes et pelouses calcaires »
<b>espèces d'intérêt communautaire concernées</b>	Grand Rhinolophe 1304 Barbastelle 1308 Grand Murin 1324 Petit Murin 1307 Minoptère de Schreibers 1310
<b>Territoires concernés</b>	Unité de gestion B1 G1 G2
<b>Surface concernée</b>	B1 : 1,62 ha G1 : 0,75 ha G2 : 7,1 ha
<b>Objectifs quantitatifs de l'action</b>	Intervention dans les 10 ans sur l'ensemble de la surface.
<b>Objectifs qualitatifs de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Préservation de bosquets de chêne vert anciens</li> <li>▪ Maintien des clairières proches des bosquets</li> <li>▪ Présence de pelouses calcicoles rases (&lt;30 cm haut) entrecoupées de chênes verts et d'arbustes (genévrier, bruyère...)</li> <li>▪ Age ou structure différente de la lande à genévrier (G2)</li> </ul>

#### JUSTIFICATION DE L'ACTION

Les formations à genévriers et chênes verts sont amenées à évoluer, selon une dynamique naturelle de fermeture du milieu. Il est évident que cette dynamique ne doit pas porter préjudice aux habitats de pelouse à proximité immédiate des unités de gestion (G1,G2). Dans ce cadre, une intervention de gestion des genévriers et des chênes verts (unité de gestion G1 et G2) ainsi que des bosquets de chênes verts (unité de gestion B1) devra être menée.

Par la dynamique naturelle, les landes tendent à évoluer vers un boisement de Chêne vert. Il conviendra donc de surveiller l'évolution de ces landes afin que le Chêne vert ne surpasse pas le genévrier et les pelouses dans les unités de gestion G1 et G2.

Le maintien de l'unité de gestion G1, formation mixte à genévriers, permet, en plus du maintien d'un faciès à genévriers, la conservation d'un corridor pour les espèces de formations végétales hautes. Néanmoins, afin de ne pas voir ce milieu disparaître naturellement, par le boisement, il conviendra d'intervenir par une fauche de la lande et des pelouses interstitielles et une gestion des boisements éventuels.

## DESCRIPTION DE L'ACTION

### 1. Modalités techniques de mise en œuvre (cahier des charges, itinéraires techniques...)

#### ENTRETIEN

##### ☞ Lande à Genévrier (B1, G1, G2) :

Les landes à genévriers (principalement G2) devront être :

- être entretenues (tous les 8 à 10 ans selon croissance des arbustes) par débroussaillage ou éclaircissement de secteur (< 1 ha) avec enlèvement des produits de coupe du milieu.
- un passage de coupe des repousses de chêne vert pourra être réalisé (1 intervention tous les 2 à 3 ans, selon croissance des arbres). Les produits de coupe minimale en volume seront laissés sur place.
- Un broyage de finition permettra d'éviter les chicots ou tacots pouvant blesser la faune.

##### ☞ Pelouse (G1, G2, B1) :

Entretien par fauche annuelle ou tous les 2 ans des pelouses et des clairières (B1) avec enlèvement des produits de coupe du milieu.

##### ☞ Bosquets de Chêne vert (B1, G1, G2) :

Maintien des bosquets de chêne verts anciens en le contenant soit par élagage soit par abattage, afin de maintenir un milieu ouvert (clairière...) et une mosaïque d'habitats (Genévrier, Pelouse, Bosquets de Chênes Verts). Cette action de sélection des arbres sera réalisée tous les 8 à 10 ans (selon croissance des arbres entre eux et par rapport à la conservation de la pelouse).

#### Enlèvement des produits de coupe

Les produits de coupe seront broyés pour limiter leur volume et, soit retirés du site pour un usage de BRF, soit mis en déchèterie ou broyés sous les boisements denses de chênes verts si les volumes sont faibles. Cette action sera à affiner avec l'opérateur N2000.

### 2. Conditions particulières d'exécution

Les travaux devront être effectués avec du matériel adapté au chantier de coupe, d'élagage des arbres et arbustes et de restauration et d'entretien de la pelouse. Ils seront réalisés en dehors des périodes de reproduction des animaux et de la flore (15 mars à 31 juillet). En fonction des conditions météorologiques (risque d'incendie en période estivale), les travaux pourront être décalés au 15 septembre.

Concernant l'élagage des arbres, les travaux seront entrepris en automne et en hiver en privilégiant les périodes de froid et de repos végétatif.

Les périodes d'intervention pourront être affinées avec l'opérateur N2000.

## OUTILS

Contrat Natura 2000, charte Natura 2000, subvention, autres à préciser

## ACTEURS CONCERNES (**contractants, adhérents, bénéficiaires**)

Propriétaires ou ayant-droits, collectivités territoriales, syndicats, organismes de gestion, fédérations, associations...

## COÛTS ET PLAN DE FINANCEMENT

### **Coût indicatif unitaire prévisionnel** : Unités de gestion B1, G1, G2

#### Entretien de la Lande (~ 6,85 ha) (tous les 8 à 10 ans)

☞ Débroussaillage manuel de la lande à Genévriers :  
Débroussaillage manuel des arbustes + coupe des jeunes arbres sur devis : 7 600 à € 8600 TTC/ha.

☞ Fauche mécanique des zones de Landes à Genévrier avec enlèvement des produits de coupe :  
Fauche de lande sur devis (Prix variables selon densité, surface et accessibilité) : 660 € à 1 315 € TTC/ha (+ installation du chantier 1375 €TTC).

#### Entretien du Boisement (~1,62 ha) (tous les 8 à 10 ans)

☞ Elagage et coupe de chênes verts avec enlèvement des produits de coupe :  
Elagage d'arbres et coupe des jeunes arbres sur devis : 50 pièces à 35 € à 91 € TTC/pièce soit 1750 € TTC minimum.

#### Broyage : (6,85 ha + 1,62 ha)

- ☞ Broyage des produits de coupe + mise à disposition du matériel : Estimation pour 0,5 ha de lande dense coupée (manuellement) et broyée soit 12 tonnes produites soit 65 m3 de BRF pour 700 € TTC soit 1400 € TTC / ha.
- ☞ Broyage de finition, à ras du sol, estimé à 1424 € TTC pour 7,1 ha soit 200 € TTC/ha.

#### Entretien de la Pelouse ( ~ 1 ha) (tous les 1 à 2 ans)

☞ Débroussaillage manuel des pelouses avec enlèvement des produits de coupe :  
Entretien de la pelouse manuellement : 5000 € à 7 600 à € TTC/ha

☞ Fauche mécanique des pelouses avec enlèvement des produits de coupe :  
Entretien de la pelouse par barre de coupe agricole et ramassage des produits de coupe ou tondeuse autoportée : 400 € TTC / ha.

#### Enlèvement des produits de coupe

Les produits de coupe seront broyés pour limiter leur volume et, soit retirés du site pour un usage de BRF, soit mis en déchèterie ou broyés sous les boisements denses de chênes verts si les volumes sont faibles. Cette action sera à affiner avec l'opérateur N2000.

**Budget prévisionnel sur 5 ans : Minimum de 16000 € TTC** selon densité, surface et accessibilité des secteurs.

**Financeurs potentiels** : Etat, Europe, collectivités territoriales, etc

### STRUCTURES RESSOURCES

Animateur du DOCOB, Administrations (DDAF, DIREN...), Chambres consulaires, structures professionnelles...

### INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA MESURE

La mise en place d'un observatoire photographique peut permettre de suivre, à partir du même point d'année sur année, sur un laps de temps très long, les travaux réalisés ou l'évolution des milieux sur les parcelles (ouverture / fermeture du milieu, présence / absence de bosquets ou arbres isolés, âge des différentes strates de la lande...). L'intérêt de cet outil est de pouvoir être reproductible et de présenter une vision du site sous forme de clichés panoramiques.

Un suivi des habitats tous les 5 ans sera nécessaire pour évaluer l'état de conservation des milieux restaurés et entretenus.

#### **Exemple de tableau de suivi :**

Actions	Indicateurs de mise en oeuvre		Qualitatif	Indicateurs de performance			
	Quantitatif			Pertinence	Efficacité	Efficience	Cohérence
	Annuel	Cumulé	<i>Le nombre d'indicateur est à définir par colonne</i>				

### FICHES ACTION LIEES OU COMPLEMENTAIRES

Mesure II bis

<b>Mesure II bis</b>	Restauration des landes à genévriers et des bosquets de Chênes verts	<b>Priorité :</b> 2
----------------------	--	------------------------

<b>Grand objectif</b>	Restauration des landes à genévriers et les bosquets de Chênes verts afin de : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Préserver ces habitats d'intérêt communautaire tout en maintenant les habitats de pelouse interstitiels</li> <li>✓ Conserver une diversité d'habitats et un patrimoine local sur le site</li> </ul>
<b>Objectif opérationnel</b>	Restaurer la mosaïque d'habitats correspondant à ce milieu
<b>Habitats d'intérêt communautaire concernés</b>	5130 « Formations à genévriers des landes et pelouses calcaires »
<b>espèces d'intérêt communautaire concernées</b>	Grand Rhinolophe 1304 Barbastelle 1308 Grand Murin 1324 Petit Murin 1307 Minoptère de Schreibers 1310
<b>Territoires concernés</b>	Unité de gestion B1 G1 G2
<b>Surface concernée</b>	B1 : 1,62 ha G1 : 0,75 ha G2 : 7,1 ha
<b>Objectifs quantitatifs de l'action</b>	Intervention dans les 10 ans sur l'ensemble de la surface.
<b>Objectifs qualitatifs de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Préservation de bosquets de chêne vert anciens</li> <li>▪ Maintien des clairières proches des bosquets</li> <li>▪ Présence de pelouses calcicoles rases (&lt;30 cm haut) entrecoupées de chênes verts et d'arbustes (genévrier, bruyère...)</li> <li>▪ Age ou structure différente de la lande à genévriers (G2)</li> </ul>

#### *JUSTIFICATION DE L'ACTION*

Les formations à genévriers et chênes verts sont amenées à évoluer, selon une dynamique naturelle de fermeture du milieu. Il est évident que cette dynamique ne doit pas porter préjudice aux habitats de pelouse à proximité immédiate des unités de gestion (G1,G2). Dans ce cadre, une intervention de restauration des genévriers et de gestion des chênes verts (unité de gestion G1 et G2) ainsi que des bosquets de chênes verts (unité de gestion B1) devra être menée.

La dynamique naturelle des landes tend à évoluer en boisement de chêne vert. Lors de cette évolution il conviendra de surveiller la dynamique de ces landes afin que le chêne vert ne dépasse pas le Genévriers et les pelouses dans les unités de gestion G1 et G2.

Le maintien de l'unité de gestion G1, formation mixte à genévriers, permet, en plus du maintien d'un faciès à genévriers, la conservation d'un corridor pour les espèces de formations végétales hautes. Néanmoins afin de ne pas voir ce milieu disparaître naturellement, par le boisement, il conviendra d'intervenir par une fauche de la lande et des pelouses interstitielles et une gestion des boisements éventuels.

## DESCRIPTION DE L'ACTION

### 3. Modalités techniques de mise en œuvre (cahier des charges, itinéraires techniques...)

#### RESTAURATION

##### ☞ Lande à Genévrier (B1, G1, G2) :

Les landes à genévriers (principalement G2) devront être :

- restaurées par débroussaillage en 4 ou 5 îlots (1 secteur / an, < 1 ha). Les produits de coupe seront enlevés du milieu pour permettre une mise en lumière des jeunes plants et des graines.
- Les genévriers seront maintenus autant que possible et recépés s'ils sont trop vieux ou trop nombreux pour permettre l'entretien ultérieur de la pelouse.
- Un broyage de finition permettra d'éviter les chicots ou tacots pouvant blesser la faune.

##### ☞ Pelouse (G1, G2, B1) :

Les pelouses seront débroussaillées manuellement ou mécaniquement pour une mise en lumière des graines au sol (1 action ponctuelle d'ouverture) avec enlèvement des produits de coupe du milieu.

##### ☞ Bosquets de Chêne vert (B1, G1, G2) :

Maintien des bosquets de chêne verts anciens en place mais en le contenant soit par élagage soit par abattage, afin de maintenir un milieu ouvert (clairière...) et une mosaïque d'habitats (genévrier, Pelouse, Bosquets de chênes Verts) à proximité. Le choix des arbres à maintenir et à laisser sera réalisé selon la présence de clairières et de pelouses à genévriers à proximité.

#### Enlèvement des produits de coupe

Les produits de coupe seront broyés pour limiter leur volume et, soit retirés du site pour un usage de BRF, soit mis en déchèterie ou broyés sous les boisements denses de chênes verts si les volumes sont faibles. Cette action sera à discuter avec l'opérateur N2000.

### 4. Conditions particulières d'exécution

Les travaux devront être effectués avec du matériel adapté au chantier de coupe et d'élagage des arbres et arbustes et de restauration et d'entretien de la pelouse. Ils seront réalisés en dehors des périodes de reproduction des animaux et de la flore (15 mars à 31 juillet). En fonction des conditions météorologiques (risque d'incendie en période estivale), les travaux pourront être décalés au 15 septembre.

Concernant l'élagage des arbres, les travaux seront entrepris en automne et en hiver en privilégiant les périodes de froid et de repos végétatif.

Les périodes d'intervention pourront être affinées avec l'opérateur N2000.

## OUTILS

Contrat Natura 2000, charte Natura 2000, subvention, autres à préciser

## ACTEURS CONCERNES (**contractants, adhérents, bénéficiaires**)

Propriétaires ou ayant-droits, collectivités territoriales, syndicats, organismes de gestion, fédérations, associations...

## COÛTS ET PLAN DE FINANCEMENT

### **Coût indicatif unitaire prévisionnel :**

Restauration de la lande : B1, G1, G2 (~ 7,85 ha)

☞ Débroussaillage des Genévriers avec enlèvement des produits de coupe :  
Débroussaillage manuel des arbustes + coupe des jeunes arbres sur devis : 7 600 € à 14300 € TTC/ha

Restauration des Chênes verts : B1, G1, G2 (~ 1,62 ha)

☞ Elagage et coupe de chênes verts avec enlèvement des produits de coupe :  
Elagage d'arbres et coupe des jeunes arbres sur devis : 120 pièces à 35 € à 91 € TTC/pièce soit 3600 € TTC minimum.

Broyage (7,85 ha + 1,62 ha)

- ☞ Broyage des produits de coupe + mise à disposition du matériel : Estimation pour 0,5 ha de lande dense coupée (manuellement) et broyée soit 12 tonnes produites soit 65 m3 de BRF pour 700 € TTC soit 1400 € TTC/ ha.
- ☞ Broyage de finition à ras du sol sans ramassage (après enlèvement des produits de coupe) est estimée à 1424 € TTC pour 7,1 ha soit 200 € TTC/ ha.

Restauration de la Pelouse ( ~ 1 ha)

- ☞ Débroussaillage manuel des pelouses avec enlèvement des produits de coupe soit un coût d'environ 5000 € à 7 600 à € TTC/ha
- ☞ Fauche mécanique des pelouses avec enlèvement des produits de coupe :  
Coupe de la pelouse par barre de coupe agricole et ramassage des produits de coupe ou tondeuse autoportée : 400 € TTC / ha ( dont déplacement).

**Budget prévisionnel sur 5 ans : Minimum de 75670 € TTC**

**Financeurs potentiels** : Etat, Europe, collectivités territoriales, etc

## STRUCTURES RESSOURCES

Animateur du DOCOB, Administrations (DDAF, DIREN...), Chambres consulaires, structures professionnelles...

## INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA MESURE

Préciser les modalités d'acquisition, de calcul et d'actualisation des indicateurs

La mise en place d'un observatoire photographique peut permettre de suivre, à partir du même point d'année sur année, sur un laps de temps très long, les travaux réalisés ou l'évolution des milieux sur les parcelles (ouverture / fermeture du milieu, présence / absence de bosquets ou arbres isolés, âge des différentes strates de la lande...). L'intérêt de cet outil est de pouvoir être reproductible et de présenter une vision du site sous forme de clichés panoramiques.

Un suivi des habitats tous les 5 ans sera nécessaire pour évaluer l'état de conservation des milieux restaurés et entretenus.

### **Exemple de tableau de suivi :**

Actions	Indicateurs de mise en oeuvre		Indicateurs de performance				
	Quantitatif		Qualitatif	Pertinence	Efficacité	Efficienc e	Cohérence
	Annuel	Cumul é		<i>Le nombre d'indicateur est à définir par colonne</i>			

### **FICHES ACTION LIEES OU COMPLEMENTAIRES**

#### **Mesure II**

## Mesure III.1. Maintien de la forêt de Chênes verts - Chênes pubescents

Degré de priorité      ☆☆☆

Unité de gestion      B2

### Objectifs

- Maintenir la forêt de Chênes verts - Chênes pubescents afin de :
  - préserver la forêt de Chênes verts, habitat d'intérêt communautaire et habitat rare dans la région,
  - conserver une diversité d'habitats et un patrimoine local sur le site.

### Actions

Aucune gestion spécifique de ces boisements (unité de gestion **B2**) n'est préconisée dans le cadre du Document d'Objectifs.

Actuellement la régénération du bois semble se faire naturellement. Néanmoins, un entretien par coupe tournante périodique (période à définir) sur des superficies faibles pourrait être envisagée.

#### Prescription technique :

- Il est indispensable de conserver des arbres morts et creux, sites intéressants pour certaines espèces patrimoniales (Huppe fasciée, Genette, ...) en tant qu'abris.

**Maître d'ouvrage**

Commune de Saint-Savinien

**Maître d'œuvre**

La coupe pourrait être octroyée à des **riverains**, sous contrat avec la collectivité, pour faire du bois de chauffage par exemple.

**Coût possible des actions**

A étudier

**Plan de financement possible**

A étudier

## **Mesure III.2. Maintien de la lande à Ajonc d'Europe**

**Degré de priorité**      ☆

**Unité de gestion**      A

### **Objectifs**

- Maintenir la lande à Ajonc d'Europe afin de :
  - préserver ce faciès, plutôt acidophile, rare et localisé sur le site et rare dans la région,
  - conserver une diversité d'habitats et un patrimoine local sur le site.

### **Actions**

Aucune gestion spécifique de cette lande (unité de gestion A) n'est préconisée dans le cadre du Document d'Objectifs. Néanmoins, il convient de surveiller son évolution afin que cette formation ne progresse pas au détriment des faciès à pelouse et à Bruyère à balais attenants.

**Maître d'ouvrage**

Aucune intervention prévue à moyen terme

**Maître d'œuvre**

Aucune intervention prévue à moyen terme

**Coût possible des actions**

Aucune intervention prévue à moyen terme

**Plan de financement possible**

Aucune intervention prévue à moyen terme

### **Mesure III.3. Maintien d'un secteur en lande à Bruyère en balais**

Degré de priorité      ☆

Unité de gestion      E

#### **Objectifs**

- Maintenir un secteur en lande à Bruyère à balais afin de :
  - conserver une diversité d'habitats et un patrimoine local sur le site.

#### **Actions**

Aucune gestion spécifique de cette lande (unité de gestion **E**) n'est préconisée dans le cadre du Document d'Objectifs. Néanmoins, il convient de surveiller son évolution afin que cette formation ne progresse pas au détriment des faciès à pelouse attenants.

**Maître d'ouvrage**

Aucune intervention prévue à moyen terme

**Maître d'œuvre**

Aucune intervention prévue à moyen terme

**Coût possible des actions**

Aucune intervention prévue à moyen terme

**Plan de financement possible**

Aucune intervention prévue à moyen terme

<b>Mesure III 3</b>	Gestion des landes à bruyère à balais	<b>Priorité :</b> 2
---------------------	---------------------------------------	------------------------

Grand objectif	Maintien et gestion des landes à bruyères à balai afin de : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Préserver cet habitat d'intérêt communautaire tout en maintenant les habitats de pelouse interstitiels</li> <li>✓ Conserver une diversité d'habitats et un patrimoine local sur le site</li> </ul>
<b>Objectif opérationnel</b>	Contrôler la dynamique naturelle d'emboisement et de boisement de l'unité de gestion par des interventions mécaniques de gestion afin que ces zones de landes ne progressent pas sur les pelouses tout en leur permettant de se régénérer.
<b>Habitats d'intérêt communautaire concernés</b>	3123 « Landes à bruyère à balais »
<b>espèces d'intérêt communautaire concernées</b>	Grand Rhinolophe 1304 Barbastelle 1308 Grand Murin 1324 Petit Murin 1307 Minoptère de Schreibers 1310
<b>Territoires concernés</b>	Unité de gestion E
<b>Surface concernée</b>	E : 0,6 ha
<b>Objectifs quantitatifs de l'action</b>	Intervention dans les 10 ans sur l'ensemble de la surface.
<b>Objectifs qualitatifs de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Maintien de la lande à bruyère à balais</li> <li>▪ Maintien et gestion des pelouses interstitielles au milieu de la lande à bruyère à balais</li> <li>▪ Limitation des arbres de haut jet au milieu de la lande (&lt; 10 individus)</li> <li>▪ Préservation et maintien des bosquets de chêne vert anciens (en surface)</li> </ul>

#### *JUSTIFICATION DE L'ACTION*

Les formations à lande à bruyère à balais sont amenées à évoluer, selon une dynamique naturelle de fermeture du milieu. Les landes tendent à évoluer au fil des années vers un boisement dense de chêne vert.

Il est évident que cette évolution portera préjudice à la lande, à l'habitat de pelouse interstitiel et aux espèces associées.

Dans ce cadre, une intervention de gestion de la lande à bruyère à balais (unité de gestion E) et de l'habitat de pelouse interstitiel devra être menée.

Lors de cette évolution, il conviendra donc de surveiller la dynamique de ces landes afin que le chêne vert ne dépasse pas les bruyères à balais et les pelouses dans l'unité de gestion E.

Le maintien de l'unité de gestion E, permet, en plus du maintien d'un faciès à bruyère à balais et la conservation de pelouse sur dalle, d'un corridor pour les espèces de formations végétales hautes. Néanmoins afin de ne pas voir ce milieu disparaître naturellement, par le boisement, il conviendra d'intervenir par une fauche de la lande et des pelouses interstitielles et une maîtrise en nombre et en surface des arbres.

## DESCRIPTION DE L'ACTION

### 5. Modalités techniques de mise en œuvre (cahier des charges, itinéraires techniques...)

#### RESTAURATION

##### ☞ Lande à bruyère à balais (E)

- La lande à bruyère devra être débroussaillée en une seule intervention avec enlèvement des produits de coupe.
- Les chênes verts seront arasés au niveau du sol en conservant les plus beaux sujets en nombre limité (< 10 individus) avec enlèvement des produits de coupe du milieu. Un ou deux bosquets bien implantés seront maintenus mais maîtrisés
- Les pelouses seront débroussaillées dans le même temps avec enlèvement des produits de coupe.
- Un broyage de finition permettra d'éviter les chicots ou tacots pouvant blesser la faune.

#### ENTRETIEN

##### ☞ Lande à bruyère à balais (E) :

- Les bruyères devront être entretenues (tous les 8 à 10 ans selon croissance des arbustes) par débroussaillage avec enlèvement des produits de coupe du milieu.
- Un broyage de finition permettra d'éviter les chicots ou tacots pouvant blesser la faune.
- Les rejets des chênes verts seront coupés par un passage tous les 2 à 3 ans, selon croissance des arbres. Les produits de coupe minime en volume seront laissés sur place.
- Les pelouses interstitielles seront entretenues par fauche annuelle ou tous les 2 ans avec enlèvement des produits de coupe du milieu.

### 6. Conditions particulières d'exécution

Les travaux devront être effectués avec du matériel adapté au chantier de coupe et d'élagage des arbres et arbustes et de restauration et d'entretien de la pelouse. Ils seront réalisés en dehors des périodes de reproduction des animaux et de la flore (15 mars à 31 juillet). En fonction des conditions météorologiques (risque d'incendie en période estivale), les travaux pourront être décalés au 15 septembre. Les périodes d'intervention pourront être affinées avec l'opérateur N2000.

## OUTILS

Contrat Natura 2000, charte Natura 2000, subvention, autres à préciser

## ACTEURS CONCERNES (**contractants, adhérents, bénéficiaires**)

Propriétaires ou ayant-droits, collectivités territoriales, syndicats, organismes de gestion, fédérations, associations...

## COÛTS ET PLAN DE FINANCEMENT

**Coût indicatif unitaire prévisionnel** : Unités de gestion E

Restauration et Entretien de la lande à bruyère à balais (0,6 ha) (Tous les 8 à 10 ans).

- ☞ Débroussaillage manuel de la lande à bruyère à balais :  
Débroussaillage manuel des arbustes sur devis : 7 600 à € 8600 TTC/ha
- ☞ Fauche mécanique des zones de landes à bruyère à balais avec enlèvement des produits de coupe :  
Fauche de lande sur devis (Prix variables selon densité, surface et accessibilité) : 660 € à 1 315 € TTC/ha (+ installation du chantier 1375 €TTC).

Pelouse

Broyage (0,6ha)

- ☞ Broyage des produits de coupe + mise à disposition du matériel : Estimation pour 0,5 ha de lande dense coupée (manuellement) et broyée soit 12 tonnes produites soit 65 m3 de BRF pour 700 € TTC soit 1400 € TTC/ ha.
- ☞ Broyage de finition de la lande après enlèvement des produits de coupe est estimée à 1424 € TTC pour 7,1 ha soit 200 € TTC/ ha.

Entretien de la pelouse ( <1000 m<sup>2</sup>) (1 fois tous les ans ou 2 ans).

- ☞ Débroussaillage manuel des pelouses avec enlèvement des produits de coupe :  
Entretien de la pelouse manuellement : 5000 € à 7 600 à € TTC/ha
- ☞ Fauche mécanique des pelouses avec enlèvement des produits de coupe :  
Entretien de la pelouse par barre de coupe agricole et ramassage des produits de coupe ou tondeuse autoportée : 400 € TTC / ha minimum car déplacement.

Maîtrise des boisements

- ☞ Coupe des repousses de chênes verts et élagage:  
Coupe des repousses d'arbres + déplacement sur devis : 50 pièces à 35 € à 50 € TTC/ pièce soit 250 € TTC minimum.

Produits de coupe

Les produits de coupe des rejets d'arbres, des branches élaguées et de la pelouse restent dérisoires en volume et seront déplacées vers les secteurs B1 proches.

Les fréquences de coupe seront affinées avec l'opérateur N2000.

**Budget prévisionnel sur 5 ans : Minimum de 4200 € TTC.**

**Financeurs potentiels** : Etat, Europe, collectivités territoriales, etc

### STRUCTURES RESSOURCES

Animateur du DOCOB, Administrations (DDAF, DIREN...), Chambres consulaires, structures professionnelles...

### INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA MESURE

La mise en place d'un observatoire photographique peut permettre de suivre, à partir du même point d'année sur année, sur un laps de temps très long, les travaux réalisés ou l'évolution des milieux sur les parcelles (ouverture / fermeture du milieu, présence / absence de bosquets ou arbres isolés, âge des différentes strates de la lande...). L'intérêt de cet outil est de pouvoir être reproductible et de présenter une vision du site sous forme de clichés panoramiques.

Un suivi des habitats tous les 5 ans sera nécessaire pour évaluer l'état de conservation des milieux restaurés et entretenus.

#### **Exemple de tableau de suivi :**

Actions	Indicateurs de mise en oeuvre		Indicateurs de performance				
	Quantitatif		Qualitatif	Pertinence	Efficacité	Efficience	Cohérence
	Annuel	Cumulé					
			<i>Le nombre d'indicateur est à définir par colonne</i>				

### FICHES ACTION LIEES OU COMPLEMENTAIRES

## Mesure IV.1. Animation et coordination du Document d'Objectifs

Degré de priorité



### **Objectifs**

- Animation et coordination du Document d'Objectifs afin de :
  - suivre la mise en place et le déroulement du Document d'objectifs.

### **Actions**

Cette mission comporte les actions suivantes :

*Sensibilisation, information*

- Rédaction d'articles de presse
- Rédaction de lettres d'information
- Rédaction de rapport d'activité annuel

*animation*

- Réunions avec les services de l'Etat (DIREN, Préfecture, DDAF)
- Assistance technique à l'élaboration des projets, coordination
- Définition du budget prévisionnel année suivante (au 15/09 de l'année en cours)

*Rédaction des contrats-types NATURA 2000*

*Suivi des actions réalisées*

*Mission d'expertise auprès de la DIREN concernant tout aménagement sur le site*

*Préparation et animation de comité de pilotage*

**Maître d'ouvrage****DIREN****Maître d'œuvre****DIREN, DDAF, Association, Bureau d'études****Coût possible des actions**Tarif bureau d'études (3 000 F/j HT) total : **50 000 F/an****Plan de financement possible****Subventions NATURA 2000, subventions nationales (FGMN)**

## **Mesure IV.2. Suivi des mesures de gestion**

Degré de priorité



### **Objectifs**

- Suivi des mesures de gestion afin de :
  - suivre la mise en place et le déroulement des mesures de gestion,
  - vérifier qu'elles sont conformes aux objectifs fixés par le Document d'Objectifs.

### **Actions**

La réalisation des travaux de restauration et d'entretien des différents habitats sera suivie par un personnel **scientifique et technique compétent**, en accord avec le maître d'œuvre, ces travaux devant respecter les **contrats-types NATURA 2000** préalablement établis entre les parties.

L'accompagnement sur le terrain se fera essentiellement lors des phases de restauration et d'entretien des pelouses, restauration et entretien des sentiers.

**Maître d'ouvrage****DIREN****Maître d'œuvre****DIREN, DDAF, Association, Bureau d'études****Coût possible des actions**Tarif bureau d'études (3 000 F/j HT) total : **15 000 F/an****Plan de financement possible****Subventions NATURA 2000, subventions nationales (FGMN)**

## Mesure IV.3. Suivi scientifique

Degré de priorité



### Objectifs

- Suivi scientifique afin de :
  - évaluer l'impact des mesures de gestion sur les habitats, et les espèces associées.

### Actions

Un suivi biologique sera effectué afin d'évaluer l'impact des opérations de gestion sur l'évolution des habitats et des populations animales et végétales.

#### Suivi biologique des habitats

Les pelouses (unités de gestion P1, P2, P3, P4) : En fonction de la localisation des différentes actions (fauchage, pâturage) et des dates de floraison des espèces phares, un passage annuel sur les pelouses apparaît indispensable pour suivre la présence des espèces caractéristiques et patrimoniales. Des relevés phytosociologiques pourront être conduits sur les stations intéressantes. Une attention particulière sera apportée au suivi des espèces bioindicatrices du surpâturage (à port en rosette, rudérales ou nitrophiles, les refus, ...).

La lande à Bruyère à balais (unité de gestion P2) : Pour chaque opération de fauche de la bruyère, une placette témoin de quelques m<sup>2</sup> sera désignée pour suivre, chaque année, l'évolution du cortège floristique de cette formation et estimer son recul.

La lande à genévriers (unités de gestion G1 et G2) : Un suivi de l'évolution de la lande en boisement devra s'effectuer, en faisant un premier point de contrôle dans une dizaine d'années.

La forêt de chênes (unités de gestion B1 et B2) : une surveillance de l'évolution du boisement (régénération, arbres déracinés, ...) devra s'effectuer, en faisant un premier point de contrôle dans une dizaine d'années.

La lande à Ajonc d'Europe (unité de gestion A) et la lande à Bruyère à balais (unité de gestion E) : une surveillance de l'évolution de ces landes devra s'effectuer afin qu'elles ne s'étendent pas sur les faciès de pelouses attenants.

### **Suivi biologique des espèces**

- Compléter les inventaires (oiseaux nicheurs, Lépidoptères nocturnes, ...), notamment en ce qui concerne certains groupes caractéristiques des pelouses calcaires tels que les Gastéropodes
- Réaliser une cartographie de répartition précise des différentes espèces, et notamment des espèces patrimoniales
- Réaliser une estimation quantitative (quant cela est possible) des populations pour les espèces patrimoniales
- Suivre l'évolution des populations animales et végétales patrimoniales, et notamment *Evax carpetana* et l'Azuré du Serpolet.

### **Maître d'ouvrage**

**DIREN**

### **Maître d'œuvre**

**DIREN, DDAF, Association, Bureau d'études**

### **Coût possible des actions**

Tarif bureau d'études (3 000 F/j HT) total : **25 000 F/an**

### **Plan de financement possible**

**Subventions NATURA 2000, subventions nationales (FGMN)**

## Mesure V. Aménagement des sentiers

Degré de priorité



### Objectifs

- **Mesure V.1. Restauration et entretien des sentiers carrossables**
- **Mesure V.2. Restauration et entretien des sentiers pédestres**
- **Mesure V.3. Création un tronçon de sentier pédestre**
- **Mesure V.4. Balisage du sentier de randonnée**
- **Mesure V.5. Suppression de certains sentiers**

### Actions

- **V.1. Restauration et entretien des sentiers carrossables** (sentiers jaunes sur la carte)

Actuellement de nombreux sentiers sont élargis par le passage d'engins agricoles. Un compromis sera donc à réaliser entre les besoins des promeneurs et ceux des exploitants agricoles.

Les sentiers périphériques (en jaune sur la carte) seront maintenus ouverts aux engins motorisés. Un entretien adéquat par débroussaillage des bordures (coupe des ronces, branchages entravant le passage, ...) devra être opéré en conservant une largeur suffisante (2,50 à 3 m) pour le passage des engins agricoles les plus imposants.

Le sentier partant de la D124, limitrophe de la commune de Bords et qui longe les parcelles cultivées sera maintenu carrossable afin d'être emprunté par M. BENON qui souhaite avoir pour sa propriété une ouverture sur la D124. Cette démarche éviterait la création par M. BENON d'un sentier supplémentaire (qui passerait à travers les parcelles cultivées).

- **V.2. Restauration et entretien des sentiers pédestres** (sentiers verts sur la carte)

Une phase de restauration de certains sentiers sera utile pour certains tronçons (à voir avec le CDRP).

Un entretien périodique par fauchage/débroussaillage sera à étudier si le passage des promeneurs ne suffit pas à maintenir l'ouverture des sentiers

Lors des phases de restauration et d'entretien on veillera à maintenir une largeur de sentier de l'ordre de 1,25 à 1,50 m, afin d'interdire le passage aux engins motorisés.

**• V.3. Création un tronçon de sentier pédestre** (sentier bleu sur la carte)

Un petit tronçon de pelouse, d'ores et déjà fréquenté par les promeneurs, sera aménagé afin de relier deux sentiers très utilisés et d'éviter de longer la clôture de la parcelle privée. Cet aménagement consistera en la fauche sur une largeur de 1,25 à 1,50 m afin d'insister les visiteurs à emprunter ce passage et ne pas circuler sur les pelouses voisines.

**• V.4. Balisage du sentier de randonnée** (sentier en pointillé sur la carte)

Un balisage intégré au paysage du nouveau chemin de Petite Randonnée (nouveau tracé, printemps 2001) sera effectuer (marquage caractéristique des chemins de petite randonnée) à l'aide par exemple de gros blocs de pierre calcaires (environ 7 sur l'ensemble du tracé). On veillera à ce que ces pierres soient de taille suffisamment importante pour ne pas être déplacées ou volées.

**• V.5. Suppression de certains sentiers** (sentiers en marron sur la carte)

Certains sentiers, non inclus dans le parcours du chemin de randonnée, pourraient être éliminés pour diminuer les coûts d'entretien, éviter le morcellement des habitats et canaliser les visiteurs. Ces chemins pourront être fermés au public par une barrière, naturelle ou non, le temps que la nature reprenne ses droits.

## Maître d'ouvrage

Commune de Saint-Savinien

## Maître d'œuvre

V.1. prestataire extérieur.

V.2. Restauration : prestataire extérieur

Entretien : prestataire extérieur, ou **passage des randonneurs** si de gros travaux ne sont pas nécessaires.

V.3. prestataire extérieur

V.4. Balisage : CDRP

Recherche, transport et pose des pierres : M. BERTON (maire délégué d'Agonnay) s'est proposé, lors d'une rencontre commune avec M. NORMAND (Président du CDRP), pour la recherche, le transport et la pose de ces pierres sur le site.

## Coût possible des actions

V.1. prestataire extérieur : *restauration des sentiers* : 5,00 F/m

soit un total de 10 500 F/an HT

*entretien des sentiers* : 3,00 F/m

soit un total de 6 300 F/an HT

V.2. prestataire extérieur : *restauration des sentiers* : 3,00 F/m

soit un total de 4 650 F/an HT

*entretien des sentiers* : 3,00 F/m

soit un total de 4 650 F/an HT

V.4. Recherche, transport et pose des pierres : coût avoisinant les 2 500/3 000 Frs pour une journée de travail pour 2 ou 3 personnes.

## Plan de financement possible

Subventions NATURA 2000, subventions nationales (FGMN), dans le cadre d'un **contrat-type NATURA 2000** avec l'Etat + **possibilité d'un cofinancement communal.**

## Mesure VI. Aménagement d'un parking

Degré de priorité



### Objectifs

- **Mesure VI.1. Aménagement d'un parking**
- **Mesure VI.2. Mise en place de mobiliers connexes**
- **Mesure VI.3. Restauration du chemin d'accès au parking**

### Actions

#### • VI.1. Aménagement d'un parking

Un parking sera aménagé afin d'éviter les stationnements anarchiques autour et sur le site. L'emplacement le plus adéquat semble être l'actuel parking « chasse » situé sur le chemin rural reliant Champdolent à Saint-Savinien au niveau de la route D122.

Seront nécessaires :

- une fauche de la strate herbacée sur l'emplacement du futur parking
  - un débroussaillage de ses abords immédiats
  - un nivelage
- + possibilité d'un entretien annuel par fauchage/débroussaillage

#### • VI.2. Mise en place de mobiliers connexes

Afin d'inviter le visiteur à la promenade et au respect du site, il sera mis en place sur le parking :

- un panneau d'accueil (cf. Mesure VII. Valorisation pédagogique)
- une ou deux tables de pique-nique intégrées au paysage (bois, pierre, béton peint ?)
- un ou deux récipients de collecte des déchets intégrés au paysage (recouverts de bois ?)

#### • VI.3. Restauration du chemin d'accès au parking

Le chemin rural reliant Champdolent à Saint-Savinien devra être restaurer au niveau de sa jonction avec la Départementale 122 afin de combler les ornières existantes. Ceci pourra être réalisé par concassage sur place de pierres calcaires issus des champs des environs.

**Maître d'ouvrage**

**Commune de Saint-Savinien**

**Maître d'œuvre**

**A étudier, prestataire extérieur pour l'aménagement et l'entretien du parking ?**

**Coût possible des actions**

**A étudier**

**Plan de financement possible**

**Subventions NATURA 2000, subventions nationales (FGMN), dans le cadre d'un contrat-type NATURA 2000 avec l'Etat + possibilité d'un cofinancement communal.**

## Mesure VII. Valorisation pédagogique

Degré de priorité



### Objectifs

- **Mesure VII.1. Mise en place d'un panneau d'accueil**
- **Mesure VII.2. Création d'une plaquette d'information**
- **Mesure VII.3. Mise en place de panneaux indicateurs routiers**

### Actions

#### • VII.1. Mise en place d'un panneau d'accueil

Pose sur le parking d'un panneau d'accueil présentant :

- une indication pour montrer que le visiteur est le bienvenu sur le site
- un plan d'ensemble montrant les diverses possibilités offertes et leurs caractéristiques (sentiers, équipements, lieux remarquables, ...) et une indication sur la situation du visiteur
- un code de bonne conduite visant notamment au respect du réseau NATURA 2000 et de l'arrêté de protection de biotope
- le logo des différents acteurs intervenant dans la gestion du site (Union Européenne, Etat, Régions, Communes, ...) et du réseau NATURA 2000

#### • VII.2. Création d'une plaquette d'information

Création d'une plaquette présentant :

- le site des Chaumes de Sèchebec (avec plan de situation et plan du site)
- son attrait écologique et paysager, et les raisons pour lesquelles il a été proposé pour intégrer le réseau NATURA 2000
- sa problématique de gestion et les moyens utilisés pour y remédier

La diffusion de cette plaquette pourra être faite dans les mairies et les offices du tourisme des communes alentours.

#### • VII.3. Mise en place de panneaux indicateurs routiers

Les routes d'accès au site devront être équipées de panneaux indicateurs afin de guider le visiteur. Le nombre de panneaux reste à définir, et ils seront disposés en des emplacements stratégiques sur les trois communes du site : Saint-Savinien, Bords et Champdolent.

**Maître d'ouvrage**

**Commune de Saint-Savinien**

**Maître d'œuvre**

**VII.1. Bureau d'études, Agence de communication**

**VII.2. Bureau d'études, Agence de communication**

**VII.3. A étudier**

**Coût possible des actions**

**VII.1. Tarif bureau d'études (3 000 F/j HT) total : environ 30 000 F/an**

**VII.2. Tarif bureau d'études (3 000 F/j HT) total : environ 60 000 F/an**

**VII.3. A étudier**

**Plan de financement possible**

**Subventions NATURA 2000, subventions nationales (FGMN)**

## **COORDONNEES DES MAÎTRES D'OUVRAGE ET MAÎTRES D'ŒUVRE CITES**

---

### **M. Robert BENON**

48, rue du Vieux Pont  
17250 Pont l'Abbe d'Arnoult  
Tél. 05.46.97.05.53

### **Prestataires extérieurs locaux possibles :**

#### **- Brigades Vertes du Pays des Vals de Saintonge**

4, rue de l'église  
B.P. 18  
17380 Tonnay-Boutonne  
Tél. 05.46.33.24.77

#### **- Centre d'Aide par le Travail (CAT)**

La Vigerie  
17350 Saint-Savinien  
Tél. 05.46.90.20.26  
Fax. 05.46.90.14.61

### **M. Raymond CHEVALLEREAU**

La Boutinière  
17350 Saint Savinien  
Tél. 05.46.90.21.15

### **Comité Départemental de Randonnée Pédestre (CDRP) - Président : M. NORMAND**

L'Aubrée  
17350 Taillant  
Tél. 05.46.90.16.45

### **DIREN Poitou-Charentes - Chargé de mission NATURA 2000 Charente-Maritime : Mlle Annabelle DESIRE**

14, Bd de Chasseignes

86000 Poitiers  
Tél. 05.49.50.36.50

**Mairie de Saint-Savinien - M. Jean-Pierre BENEYTOUT (maire)**

16, rue Bel Air  
17350 Saint-Savinien  
Tél. 05.46.90.20.03  
Fax. 05.46.90.11.07

**Mairie d'Agonnay - M. Claude BERTON (maire délégué)**

Le Bourg d'Agonnay  
17350 Saint-Savinien  
Tél. 05.46.83.83.52

Adresse personnelle : Chez Bertet  
17350 Saint-Savinien  
Tél. 05.46.96.11.32

**Sous-Préfecture de Saint-Jean d'Angély - Mme Annick RICHARD (Sous-Préfète)**

28, place de l'Hotel de ville  
17400 Saint-Jean d'Angély  
Tél. 05.46.32.27.87  
Fax. 05.46.32.59.64